

ASSEMBLEE DE CORSE

SESSION ORDINAIRE DES 2 ET 3 JUIN 2022

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

SEANCE DU 2 JUIN 2022

Le 2 juin 2022, à 10 heures 05, l'**Assemblée de Corse**, dûment convoquée par sa présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales.

Mme MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, procède à l'ouverture de la séquence des questions orales (cf. Annexes).

Question n° 1

"Extension de la STOC de Prunelli di Fiumorbu" (2022/E2/032) par **Mme BATESTINI** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **M. ARMANET**,

Question n° 2

"Gestion des déchets" (2022/E2/038) par **M. S. LUCIANI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **M. ARMANET**,

Question n° 3

"Argent privé pour la gestion des espaces naturels protégés de Corse" (2022/E2/034) par **M. GHIONGA** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **M. ARMANET**,

Question n° 4

"Soutien aux éleveurs en période de sécheresse" (2022/E2/036) par **M. FILIPPI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **MM. LIVRELLI** et **GIOVANNANGELI**,

Question n° 5

“Par una prisirvazioni di a muntagna di Cagna” (2022/E2/031) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **M. ARMANET**,

Question n° 6

“Précarité” (2022/E2/037) par **Mme TIBERI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 7

“Discussion avec le Gouvernement” (2022/E2/035) par **M. MONDOLONI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 8

“Esercizi militari in Sardegna” (2022/E2/03) par **Mme PIETRI** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

A l'issue de la séquence des questions orales, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** demande à **Mme Sandra MARCHETTI, secrétaire de séance**, de procéder à l'appel nominal.

Sont présents :

Mme MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI (Teams), Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO (Teams), Jean-

Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI (Teams), Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA (Teams), Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI (Teams), Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.

Sont absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Louis POZZO di BORGIO, M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI, M. Jean BIANCUCCI à Mme Nadine NIVAGGIONI, M. Didier BICCHIERAY à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, Mme Valérie BOZZI à M. Georges MELA, Mme Françoise CAMPANA à Mme Vannina CHIARELLI LUZI, Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Danielle ANTONINI, Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Sandra MARCHETTI, M. Romain COLONNA à Mme Danielle ANTONINI, Mme Christelle COMBETTE à Mme Marie-Anne PIERI, Mme Santa DUVAL à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI, M. Don Joseph LUCCIONI à M. Paul-Joseph CAITUCOLI, M. Laurent MARCANGELI à M. Jean-Martin MONDOLONI, Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI, M. Antoine POLI à Mme Julia TIBERI, M. Pierre POLI à Mme Vanina LE BOMIN, Juliette PONZEVERA à Mme Sandra MARCHETTI, M. Jean-Louis SEATELLI à M. Georges MELA.

Sont également présents :

**M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,
M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,
M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,
Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,
M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse,
Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,
M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse.**

Au terme de l'appel nominal, le quorum est atteint et **la Présidente**

MAUPERTUIS ouvre la séance. Il est 11 heures 31.

Elle se dirige vers le pupitre pour prononcer le discours d'ouverture de la présente session.

La Présidente de l'Assemblée de Corse évoque le courrier que le Gouvernement a adressé au **Président du Conseil exécutif de Corse** concernant la tenue d'une première séance de travail relative au processus d'autonomie. Son contenu est rassurant même si un nouveau report de la réunion est intervenu et constitue une source d'inquiétudes. Elle insiste sur la nécessité d'inventer un langage nouveau avec l'Etat d'une part et entre les élus de l'institution d'autre part. La réconciliation avec le dialogue doit intervenir avec les mêmes mots.

Elle informe les élus qu'elle a effectué un déplacement important à Strasbourg avec une délégation de **l'Assemblea di a Giuventù** à l'occasion de l'anniversaire de la déclaration « **Schuman** », le 9 mai écoulé. Elle incite, d'ailleurs, **les Conseillères et les Conseillers à l'Assemblée de Corse** à s'impliquer plus fortement dans les dossiers européens.

Elle s'est aussi rendue en Suède où elle a eu l'occasion de rencontrer la présidente de l'île de Gotland grâce à l'intercession du Consul de Suède en Corse. Les différences entre les deux territoires sont considérables mais il existe cependant de nombreuses problématiques communes sur la base desquelles des stratégies peuvent être élaborées.

Elle a noué également un dialogue fructueux au sein de la commission des îles périphériques et les mêmes mots ont été posés sur les mêmes maux. Les membres de cette instance ont largement évoqué l'article 174 du Traité de Fonctionnement de l'Union européenne.

La Présidente de l'Assemblée de Corse annonce qu'elle a été désignée en qualité de rapporteure au Comité des Régions.

Elle rappelle la récente visite historique en Corse du Lehendakari, le président d'Euskadi. Différents points ont été abordés se rapportant à la langue, la culture, les relations avec la diaspora et celles avec l'Europe. L'intéressé a rencontré une grande partie des élus de la collectivité et les forces vives de l'île. Elle constate une proximité de vue sur l'Europe et les nations sans Etats, sur le social et l'économique, sur le respect de la diversité. La Corse fait ses premiers pas dans la paradiplomatie.

En conclusion, elle souligne que le projet de l'actuelle majorité s'inscrit au sein de l'Europe avec une ouverture à l'international qui doit être multiple. Les régions disposant de compétences législatives en Europe constituent une banalité et, dans cet esprit, elle envisage d'inviter plusieurs responsables politiques de régions autonomes. Ces derniers parleront ainsi de leur expérience personnelle. Elle est persuadée que la représentation politique de l'île est en capacité de défendre les intérêts matériels et moraux du peuple corse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse rend hommage au maire de Cardo récemment décédé.

Il rend également compte de la visite du Lehendakari. Il qualifie cette rencontre de moment fort d'autant qu'il s'agissait de la première visite officielle de cette autorité en Corse. Depuis 1936, le peuple basque a exprimé sa volonté de maîtriser son destin. Au cours de ces entretiens, les aspects politiques et statutaires des deux territoires ont été largement abordés. L'intéressé est allé à la rencontre des membres de la chambre des métiers. Le lendemain, il s'est rendu au centre d'immersion de Savaghju où il a longuement échangé sur la coofficialité. Il a achevé son périple à Corti. Il convenait de resituer cette visite dans une perspective historique.

Le Président SIMEONI dit que l'agenda du mois de juin est particulièrement chargé. Outre le rendez-vous à Paris, des rencontres sont prévues à l'échelon européen. Dans cet esprit, il mentionne que la majorité territoriale souhaite une Europe différente, plus sociale, plus solidaire. Il porte à la connaissance des élus l'existence d'une association des régions sans Etats. Cette instance travaille pour que l'Europe prenne mieux en compte les aspirations des territoires considérés. Aussi et pour ce qui concerne la Corse, le dialogue ne peut se réduire à un échange avec l'Etat et doit être élargi à l'échelon supérieur. Dans cette perspective, **la Collectivité de Corse** poursuivra le dialogue avec Bruxelles. Il est essentiel en effet de militer en faveur de la prise en compte du fait insulaire dans les politiques publiques mises en oeuvre à l'échelle européenne. Cela concerne plus de vingt millions de citoyens. Le 7 juin, le Parlement européen examinera le rapport sur les îles de l'Union européenne. Le document sera présenté par un rapporteur qui est originaire de l'île de La Réunion, appartenant au groupe LFI. L'intéressé est reconnu par ses pairs et il a su dépasser les clivages entre les îles reconnues comme ultrapériphériques et celles qui ne sont pas reconnues comme telles. Dans l'éventualité où le rapport dont il s'agit est adopté, le Parlement demandera à la Commission l'application pleine et entière de l'article 174, ouvrant ainsi des perspectives pour la Corse dans de multiples domaines. **La**

Présidente de l'Assemblée de Corse, M. Dominique MATTEI et lui-même seront présents à cet important rendez-vous des 6 et 7 juin. Il s'agit de moments fondateurs.

La Présidente MAUPERTUIS informe les élus que la DDSI propose des rencontres dans les salles attenantes sur la problématique des cyberattaques. Des experts seront à leur disposition dans la salle Edmond SIMEONI et dans le salon vert. Elle remercie chaleureusement **le directeur général des services** qui a oeuvré pour la mise en place de ces ateliers.

RAPPORT 152

Rapport n° 152 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 28 è 29 d'aprile di u 2022.

Rapport n° 152 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 28 et 29 avril 2022.

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet le procès-verbal de la séance des 28 et 29 avril 2022 aux élus. Son contenu n'appelle pas d'observations de leur part.

Est absent : M. Jean-Baptiste ARENA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI,

Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

MM. Jean BIANCUCCI et Xavier LACOMBE sont désormais présents en séance.

RAPPORT 141

Raportu n° 141 : Mudifica di u regulamentu di u Premiu Andria Fazi.

Rapport n° 141 : Modification du règlement du Prix Andria Fazi.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

Il est donné lecture par **Mme DENSARI** du rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Ladite commission a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote.

M. Joseph SAVELLI lit le rapport de **la commission des Finances et de la Fiscalité** qui a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

Mmes et MM. PIETRI, MONDOLONI, BORRI, Saveriu LUCIANI, NIVAGGIONI interviennent pour dénoncer les conséquences de la réforme initiée par le ministre de l'Education nationale, M. BLANQUER. **Mme PIETRI**, appuyée en cela par **M. MONDOLONI**, insiste sur la nécessité de créer un groupe de travail sur la langue alors que **M. GHIONGA** estime que **la Collectivité de Corse** doit disposer de la compétence linguistique à l'instar de la Polynésie française.

Le Président SIMEONI répond qu'il y a lieu d'adapter le prix pour en conserver le sens. Il est favorable à l'amendement qui a été déposé ainsi qu'à la création d'un espace de travail au sein duquel tous les acteurs seront impliqués. Le dialogue débute en interne et se poursuit avec Paris.

1-1- Vote de l'amendement

M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe **Avanzemu** présente l'amendement dont la teneur suit :

- Page 2 du rapport, remplacer la phrase suivante : « *Concernant le BNC, aucune modification n'existe ; il est donc proposé de conserver l'ancien système.* » par celle-ci : « *Concernant le BNC, il est proposé d'aller au-delà du dispositif actuel et d'instaurer un podium récompensant les trois meilleures notes* ».
- Page 3 du rapport, modifier la liste de dénomination des prix en la remplaçant par celle-ci :
 - Premiu Andria Fazi, primu premiu
 - Premiu Andria Fazi, secondu premiu
 - Premiu Andria Fazi, terzu premiu
 - Premiu Andria Fazi di u Brevettu, primu premiu
 - Premiu Andria Fazi di u Brevettu, secondu premiu
 - Premiu Andria Fazi di u Brevettu, terzu premiu
- Page 3 du rapport, remplacer la phrase : « *Le prix sera d'un montant de 3000€, 2500€ et 2000€ respectivement pour la meilleure note, la seconde, la troisième à l'épreuve du baccalauréat et 1000€ pour l'épreuve du brevet des collèges.* » par la phrase : « *Le prix sera d'un montant de 3000€, 2500€ et 2000€ respectivement pour la meilleure note, la seconde, la troisième à l'épreuve du baccalauréat et de 1500€, 1000€ et 500€ respectivement pour la meilleure note, la seconde, la troisième à l'épreuve du brevet des collèges* ».
- Page 3 du rapport, remplacer la phrase : « *Seront donc récompensées les 3 meilleures notes à l'épreuve écrite de corse au baccalauréat, en opérant un classement premier, second, troisième, ainsi que la meilleure note au Brevet National des Collèges et de leur attribuer respectivement 3000€, 2500€, 2000€ et 1000€.* » par la phrase : « *Seront donc récompensées les 3 meilleures notes à l'épreuve écrite de corse au baccalauréat, en opérant un classement premier, second, troisième, qui se verront attribuer respectivement 3000€, 2500€, 2000€ ainsi que les 3 meilleures notes à l'épreuve écrite de corse au Brevet National des Collèges qui se verront attribuer respectivement 1500€, 1000€, 500€* ».
- Dans le dispositif de la délibération, remplacer l'Article Premier par

la proposition suivante :

« **ADOPTÉ** le rapport joint à la présente délibération qui sera modifiée conjointement à ce rapport avec, l'octroi de 6 prix :

- *Premiu Andria Fazi, primu premiu*
- *Premiu Andria Fazi, secondu premiu*
- *Premiu Andria Fazi, terzu premiu*
- *Premiu Andria Fazi di u Brevettu, primu premiu*
- *Premiu Andria Fazi di u Brevettu, secondu premiu*
- *Premiu Andria Fazi di u Brevettu, terzu premiu »*

Ce dernier ne donne lieu à aucune intervention.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met l'amendement aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Didier BICCHIERAY, Catherine COGNETTI-TURCHINI et Santa DUVAL.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

1-2- Vote du rapport amendé

La Présidente MAUPERTUIS met le rapport ainsi amendé aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Didier BICCHIERAY, Catherine COGNETTI-TURCHINI et Santa DUVAL.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59
CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

RAPPORT 151

Raportu n° 151 : Prugettu di decretu rilativu à a gestione di u FEADER à titulu di a prugrammazione à partesi da u 2023

Rapport n° 151 : Projet de décret relatif à la gestion du FEADER au titre de la programmation débutant en 2023.

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique que ce rapport est parvenu hors délais et demande, en conséquence, au **Conseil exécutif** de motiver l'urgence.

M. LIVRELLI précise que ce projet de décret est parvenu le 10 mai dans les services et qu'il appartient à l'assemblée délibérante de formuler un avis dans les meilleurs délais.

1-1- Vote sur l'urgence

La Présidente de l'Assemblée de Corse appelle les élus à se prononcer sur l'urgence.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Didier BICCHIERAY, Catherine COGNETTI-TURCHINI et Santa DUVAL.

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul

PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

2-2- Vote sur le rapport

Le rapport est présenté par **M. LIVRELLI**. Ce dernier rapporte que **le Conseil exécutif** est favorable à ce projet de décret.

M. S. LUCIANI souligne l'importance de ce rapport alors que **Mme PIERI** aborde la problématique de la divagation animale. **M. CAITUCOLI** souscrit aux propos de **M. S. LUCIANI**.

M. LIVRELLI répond que la question de la divagation sera traitée dans le cadre d'une commission. Une étude sera lancée, dont les résultats seront remis en décembre.

Le rapport est mis aux voix par **la Présidente MAUPERTUIS**.

Sont absents : **Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Didier BICCHIERAY, Catherine COGNETTI-TURCHINI et Santa DUVAL.**

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-**

Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 146

Rapportu n° 146 : Alizzioni prufiziunali 2022 : Cunitatu Sociali Territoriali.

Rapport n° 146 : Elections professionnelles 2022 : Comité Social Territorial.

Le Président SIMEONI présente le rapport.

M. SAVELLI dit que la commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable. Les groupes Un Soffiu Novu et Core In Fronte n'ont pas participé au vote et le groupe Avanzemu était absent.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Didier BICCHIERAY, Catherine COGNETTI-TURCHINI et Santa DUVAL.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-

Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

La Présidente MAUPERTUIS rappelle qu'elle recevra au pied du hall d'entrée avec **le Président SIMEONI** les jeunes footballeurs de l'ACA à 14 heures.

Elle suspend la séance à 12 heures 57 et fixe la reprise à 14 heures 30.

La séance reprend à 15 heures 10.

RAPPORT 143

Rapport n° 143 : Aghjustu à a cunvenzione rilativa à u cufinanziamentu di l'operazione di gestione durevule di i servizii d'acqua è di u richjappu strutturale à titulu di a solidarità di i territorii.

Rapport n° 143 : Avenant à la convention d'application de l'accord-cadre entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Collectivité de Corse relative au cofinancement des opérations de gestion durable des services d'eau et du rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires.

Le rapport est présenté par **M. GIOVANNANGELI.**

Mme CHIARELLI LUZI donne lecture du rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Cette dernière a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas pris part au vote.

Le rapport de **la commission des Finances et de la Fiscalité** est lu **M. SAVELLI**. Un avis favorable a été émis. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

M. Antoine POLI insiste sur l'importance de ce rapport pour les communes et les intercommunalités.

Mme MARIOTTI dit que son groupe votera ce rapport qu'elle qualifie cependant de "ènième rustine". Elle déplore la complexité des financements qui s'accroît avec ce nouveau dispositif et la démultiplication des interlocuteurs.

M. Saveriu LUCIANI plaide pour un statut dérogatoire.

M. GHIONGA souhaite que l'exécutif réfléchisse dès à présent à une stratégie de gestion publique de l'eau.

M. GIOVANNANGELI reconnaît que la situation n'est pas satisfaisante en l'état actuel, **la Collectivité de Corse** palliant les carences de l'Agence de l'Eau. L'exécutif s'inscrit dans l'action et ce sujet délicat est intégré dans son approche. A terme, il envisage la création de sa propre agence et s'inscrit dans une gestion publique de l'eau.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absents : Mme et MM. Jean-Baptiste ARENA, Paul-Félix BENEDETTI et Josepha GIACOMETTI PIREDDA,

Il recueille l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine

COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 60
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 144

Rapportu n^u 144 : Schema Dirittori di l'Accunciamentu Numericu di a Corsica - SDTAN SMART ISULA.

Rapport n° 144 : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse - SDTAN SMART ISULA.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport. Il fait mention de l'avis réservé du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse.

Mme CHIARELLI LUZI lit le rapport de la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Un avis favorable a été donné. Les groupes Un Soffiu Novu et Avanzemu n'ont pas participé au vote. Le groupe Core In Fronte était absent.

M. J. SAVELLI donne lecture du rapport de la commission des Finances et de la Fiscalité qui a émis un avis favorable. Les groupes Un Soffiu

Novu et Core In Fronte n'ont pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

Mme COGNETTI-TURCHINI plaide pour la couverture des zones rurales et un suivi régulier du schéma.

M. GHIONGA s'étonne de l'absence de la langue corse.

M. BENEDETTI suggère un dispositif plus ambitieux auquel il est indispensable d'associer l'université de Corse.

M. S. LUCIANI partage pleinement les propos de **M. GHIONGA**.

M J. SAVELLI estime que des dispositions sont prévues pour les zones blanches et se félicite que ce document coconstruit soit novateur en termes de conception.

M. J. M. SAVELLI insiste sur la nécessité de disposer d'un document réaliste et de développer une culture du résultat. Son groupe s'abstiendra au moment du vote.

Mme NIVAGGIONI met l'accent sur le nombre important de chantiers en cours, les perspectives de développement et l'opportunité de construire un partenariat avec l'université, notamment en ce qui concerne la formation.

Après que **la Présidente de l'Assemblée de Corse** ait fait part de sa satisfaction s'agissant de l'état d'avancement de ce dossier, **le Président du Conseil exécutif de Corse** rappelle que le réseau hertzien constitue une compétence exclusive de l'Etat et que la Corse est la seule région à être parvenue à obtenir une instance paritaire pour la couverture des zones blanches. La fibre qui est déployée sur le territoire est de grande qualité et depuis six ans les progrès sont considérables dans ce domaine. Sur la formation, il s'agit d'un objectif stratégique et il se déclare favorable à une coopération avec l'université. La fibre est un enjeu majeur et le document présenté est excellent mais il n'est pas figé et, par conséquent, aménageable et perfectible.

En conclusion **le Président SIMEONI** regrette les volontés d'abstention et demande un vote d'adhésion.

La Présidente MAUPERTUIS sollicite les suffrages des élus.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

POUR : 45
CONTRE : 0
ABS. : 18
NP : 0

RAPPORT 148

Raportu n° 148 : CORSICAN BUSINESS ACT - Una cumprera publica rispunsevule à u serviziu di u sviluppu economicu di a Corsica.

Rapport n° 148 : CORSICAN BUSINESS ACT - Une commande publique responsable au service du développement économique de la Corse.

Il est procédé à la présentation du rapport par **M. VINCIGUERRA**. Ce dernier précise que **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** a émis un avis favorable.

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a également émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. J. SAVELLI lit le rapport de **la commission des Finances et de la Fiscalité** qui a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

Mme BORROMEI partage sur le fond les propositions formulées au sein du document mais s'inquiète des difficultés d'ordre législatif et réglementaire auxquelles la collectivité pourrait être confrontée concernant leur application. Elle met l'accent sur l'accompagnement et la formation dont devront bénéficier les agents et dit qu'un acteur est manquant, à savoir les services de l'Etat.

Mme COMBETTE précise que le groupe **Un Soffiu Novu** votera le rapport tout en formulant le vœu que les crédits votés en 2015 soient consommés.

M. BENEDETTI salue cette initiative qui ne doit pas demeurer un acte générique. Il est indispensable par ailleurs de favoriser les techniques utilisées localement, de cesser les pratiques avec l'UGAP et de se donner une doctrine de la commande publique.

Mme GIACOMETTI PIREDDA considère que la commande publique est le moteur de la croissance en Corse. Cela étant, il est nécessaire d'afficher des principes et des valeurs avec une lisibilité des procédures assises sur l'économie circulaire et l'écoconditionnalité. Elle évoque également la formation et l'absence de mention de la langue corse.

M. GHIONGA partage le propos de la précédente intervenante sur la langue.

M. BIANCUCCI insiste sur la notion de circuit court à propos de laquelle une réflexion doit être menée par l'exécutif et l'assemblée délibérante.

Un échange de vues a lieu entre **MM. BENEDETTI** et **BIANCUCCI**.

Mme COGNETTI-TURCHINI remercie les services de la commande publique.

Mme NIVAGGIONI préside en lieu et place de **la Présidente MAUPERTUIS**.

M. VINCIGUERRA souligne qu'il s'agit d'instaurer une politique d'achat qui respecte la légalité et qui satisfait les objectifs en profitant aux entreprises insulaires. Il ambitionne de convaincre les autres collectivités de Corse de s'inscrire dans la même démarche. Il est favorable au principe d'écoconditionnalité et à l'introduction de la langue corse. Il faut réduire la dépendance et faire de l'achat public le moteur du développement.

M. NIVAGGIONI met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

RAPPORT 150

Raportu n° 150 : Raportu d'infurmazione relativu à a gestione di a frequentazione nantu à i siti patrimoniali naturali.

Rapport n° 150 : Rapport d'information relatif à la gestion de la fréquentation des sites naturels patrimoniaux.

1-1- Vote sur l'urgence

Mme NIVAGGIONI demande aux élus de se prononcer sur l'urgence concernant ce document.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

L'urgence est retenue à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

POUR : 45

CONTRE : 17

ABS. : 0

NP : 0

1-2- Examen du rapport

Le rapport est présenté par **M. ARMANET**.

M. PANZANI estime qu'un chemin concret se dessine à travers ce rapport pour tous les acteurs. Les propositions formulées dans ce document permettront de reconquérir des espaces, de diminuer la fréquentation et de rééquilibrer les territoires. La question de la mise en sécurité des sites est essentielle. A cette occasion, il évoque le site de Bavedda.

Mme BORROMEI cite l'exemple de la Restonica où il y a lieu de mettre en place des dispositifs pour limiter le trafic.

Mme SANTUCCI mentionne les Lavezzi où la fréquentation a augmenté de manière exponentielle en cinquante ans. Des outils de contrôle et des quotas sont nécessaires pour préserver la diversité.

Mme BATTESTINI fait état de l'inaction de **la Collectivité de Corse** depuis sept ans dans ce domaine alors que le PADDUC est opérationnel depuis 2015 et que la fréquentation a considérablement augmenté.

M. GHIONGA évoque la nécessité d'inscrire la Restonica et Bavedda à l'opération Grand Site.

M. FILIPPI est également favorable à une régulation.

M. ARMANET souligne que **la Collectivité de Corse** s'inscrit désormais dans l'action et remercie M.GRISONI qui préside aux destinées des guides de haute montagne pour sa collaboration active.

L'Assemblée de Corse prend acte de ce document.

Mme NIVAGGIONI invite les élus à déposer leurs amendements avant le soir sur le rapport n° 145 portant sur le fait urbain.

Elle suspend la séance à 19 heures 45 et fixe la reprise à 9 heures 30 le vendredi 3 juin 2022.

SEANCE DU 3 JUIN 2022

La séance reprend à 10 heures 30 et la **Présidente de l'Assemblée de Corse**, assistée de **Mme FRANCISCI, secrétaire de séance**, procède à un point portant sur l'ordre du jour. Seront examinés successivement es rapports 147, 145, 130 et 149 puis les désignations. **La Conférence des Présidents** se réunira durant la pause méridienne sur la motion déposée par le groupe Core in Fronte.

RAPPORT 147

Rapport n° 147 : Dimarchja di cuntrattualizazione incù i territorii.

Rapport n° 147 : Démarche de contractualisation avec les territoires.

M. PAOLINI présente le rapport et précise que **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** a émis un avis qu'il convient de prendre en considération.

Mme CHIARELLI LUZI donne lecture du rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Celle-ci a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

Mme COGNETTI-TURCHINI dénonce le caractère technocratique du rapport. Une convergence est indispensable entre les EPCI et **la Collectivité de Corse**. Elle souhaite l'élaboration de territoires de projets.

Mme SANTUCCI est attachée à la logique de projets qu'il faut privilégier au détriment d'une logique de guichet. Il y a lieu d'établir un diagnostic précis sur l'ensemble des territoires.

M. QUASTANA estime que la principale difficulté dans les villages réside dans l'absence de logements, cause de la désertification. Cet état de fait est lié à la problématique du foncier. Une réflexion est à conduire pour résoudre ce problème.

Mme MARIOTTI partage la philosophie générale du document. Elle est cependant dubitative sur son aspect opérationnel. Elle n'est pas convaincue par la contractualisation avec les pieve, note une volonté de redessiner les territoires et émet des réserves sur la co-construction

proposée. Elle suggère d'intégrer l'Etat avec la perspective d'établir un projet commun.

M. BENEDETTI considère que le document manque de pertinence dans sa déclinaison territoriale. Les zones prioritaires, le rural en ce qui le concerne, ne sont pas définies. Le projet doit être accompagné d'une territorialisation des services avec une ingénierie en amont. L'aspect économique n'a pas été traité.

M. ANGELINI dénonce le phénomène de « littoralisation » qui se pose avec une acuité soutenue. La question démographique est également récurrente. S'agissant de **la Collectivité de Corse**, elle n'est pas conçue actuellement pour s'adresser aux territoires, une réforme en profondeur est nécessaire. Ce rapport est lié au suivant sur le fait urbain. Il eut été pertinent de les fusionner. Cette thématique mérite d'être incluse dans les prochaines discussions avec le Gouvernement.

M. CAITUCOLI dit que les amendements déposés par le groupe **Fà Populu Inseme** satisferont **MM. BENEDETTI** et **ANGELINI**. Il rend hommage à celles et à ceux qui ont fait le choix de demeurer dans le rural en 1976 et aux agents de développement. Les nationalistes doivent pouvoir se retrouver sur ce projet de société et il propose une suspension de séance. Il partage le propos de **M. ANGELINI** sur la nécessité d'aborder ce dossier dans le cadre des échanges avec Paris.

La Présidente de l'Assemblée de Corse critique la vision territoriale de **Mme MARIOTTI**. Les territoires pertinents ne sont pas nécessairement les territoires administratifs. **Le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse** sont parfaitement légitimes pour décider de l'échelle adéquate concernant le développement territorial.

M. PAOLINI se déclare satisfait de la qualité des échanges en commission et en séance. Sur la territorialisation, un rapport est en préparation et sera présenté prochainement. Il est favorable à une concertation avec l'Etat et partage les propos de **la Présidente MAUPERTUIS** sur l'échelle de pertinence territoriale. Le décalage entre ce document et le rapport sur le fait urbain résulte de ce que l'institution dispose déjà d'outils pour contractualiser au niveau des territoires.

M. MONDOLONI sollicite une suspension de séance à 12 heures 25.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle qu'elle est de droit et suspend la séance.

La séance reprend à 12 heures 55.

1-2-1- Vote de l'amendement n° 1

Cet amendement est déposé par le groupe **Fà Populu Inseme**.

- 1) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter une phrase en page 6 du rapport mentionné dans le projet de délibération. Après le paragraphe relatif « à la création d'un outil adapté aux besoins d'un territoire »
- 2) Il est également demandé à l'Assemblée de Corse de bien vouloir rajouter dans le 5ème paragraphe de la page 7 du rapport mentionné dans le projet de délibération, dans la partie relative à l'« identification des partenaires privilégiés » de la page 7 après « cohérence géographique et historique »

Il y a lieu d'ajouter en conséquence :

- 1) « *La CdC renforcera durablement l'armature territoriale des communes, des EPCI ou des Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux* »
- 2) « *en concertation avec le projet de territoire de l'EPCI ou du PETR.* »

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

Le Conseil exécutif est favorable à l'amendement considéré.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le texte aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena

BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI,.

**POUR : 38
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 24**

1-2-2- vote de l'amendement n° 2

Cet amendement déposé par le groupe **Fà Populu Inseme** est présenté par **M. CAITUCOLI**.

- 1) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter en page 8 du rapport mentionné dans le projet de délibération, à la fin du 7^{ème} paragraphe, après « en matière de contractualisation. »
- 2) Il est également demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter à la Fiche 2

« Modalités de Mise en Œuvre et Pilotage des Contrats de Territoires »

Dans cet esprit, il convient d'ajouter :

- 1) « *Dans la mesure où le conseil communautaire le souhaitera, chaque EPCI, ou PETR aura la possibilité de s'appuyer sur un conseil de développement afin de co-construire le projet de territoire.*»
- 2) Au dernier paragraphe, après « ...programmation annuelle. » ajouter « *La CDC propose la mise en place d'une conférence de cohésion des territoires, pour chaque contrat de territoire, qui sera composée par les communes, EPCI ou PETR concernés, et la CDC et l'état ;* »

Il a recueilli l'avis favorable de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

Le Conseil exécutif a émis un avis favorable.

Il est mis aux voix par **la Présidente MAUPERTUIS**.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre

GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI,.

POUR : 38

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 24

1-2-3- Vote de l'amendement n° 3

M. CAITUCOLI présente l'amendement.

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a donné un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

Le Conseil exécutif est favorable à l'amendement considéré.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter à la page 3 de la « Fiche 1 Méthodologie d'élaboration des contrats de territoire » du rapport mentionné :

- Dans conditions préalables à la contractualisation - La nécessaire mise en place d'une ingénierie

Il est proposé d'ajouter :

- après « la mise en œuvre de contrat de territoire », « *la Collectivité pourra fournir une ingénierie financière et fiscale aux communes et EPCI.* »
- dans le cadre du travail engagé sur le rapport relatif à la territorialisation qui sera proposé prochainement à l'Assemblée de Corse : « *la CDC et l'état veilleront à renforcer durablement l'ingénierie des communes et EPCI ou PETR permettant d'asseoir le projet de territoire sur une armature territoriale durable* » ;
- « *La CDC pourra proposer la mise en place d'une formation commune à destination des agents de développement dédiée au projet de territoire, en partenariat avec l'Université, le*

CNFPT et l'IRA, de favoriser et de renforcer la formation des élus dans le domaine du développement local... ».

- « aux diagnostics territoriaux et études stratégiques », les éléments suivants :
 - Les différents plans et schémas du territoire,
 - Les activités de pleine nature
 - Le numérique,
 - La mobilité rurale,
 - Le climat, l'air et l'énergie... »
- Le futur contrat s'appliquera à trouver avec le bloc communal, les voies et moyens d'élaborer des documents d'urbanisme appropriés aux territoires (SCOT, PLUi).

Il est mis aux voix par la **Présidente de l'Assemblée de Corse.**

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI,

Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI,

**POUR : 38
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 24**

1-2-4- Vote de l'amendement n° 4

M. CAITUCOLI présente l'amendement.

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

Le Conseil exécutif est favorable à l'amendement considéré.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter à la Fiche 4 en Thématiques prioritaires d'intervention :

2^{ème} paragraphe : après « ...un modèle de développement équilibré et durable. » ajouter « *Ils devront permettre de renforcer la diffusion de la langue, de la culture et de l'identité historique au travers entre autres de la toponymie.* »

Il est mis aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette

PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI,.

**POUR : 38
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 24**

1-2-5- Vote de l'amendement n° 5

M. CAITUCOLI lit l'amendement dont la teneur suit :

- 1) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter à la Fiche 5 - Diversité des dynamiques territoriales en Corse
- 2) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter en à la Fiche 6 - Procédure de Concertation en page 1 : la concertation et la co-construction comme préalables à toute démarche contractualisation

Il convient d'ajouter :

- page 1 - 3^{ème} paragraphe : après « ...par les populations » ajouter
« ...néanmoins des groupes d'actions locaux ont permis dans certains cas de valider la cohérence de certains de ces neuf territoires par la CTC. Il serait donc intéressant d'expertiser la pertinence des territoires au sein de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires pour l'Evolution Statutaire de la Corse ainsi que la Commission évolution statutaire et organisation des territoires de la Chambre des Territoires dans l'optique du projet d'autonomie. »

- page 2 - après le dernier paragraphe « ...Les contrats à venir pourront intégrer des contrats de réciprocité, afin de veiller au rééquilibrage territorial dans certains domaines comme par exemple, la mobilité, la culture, le sport, etc... »
- « ...chaque territoire aura la possibilité d'assortir les contrats d'une charte éthique permettant de pérenniser et de transmettre des projets de développement qui nécessitent une énergie collective et durable ne supportant pas notamment dans les territoires ruraux, les ruptures de programmation ou de calendrier électoral. »

1-2-5-1- Vote du sous-amendement à l'amendement n° 5

Le sous-amendement dont la teneur suit est lu par **Mme CHIARELLI LUZI**. Il a recueilli l'avis favorable de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

Le premier paragraphe est remplacé par :

- Page 1 - 3^{ème} Paragraphe : après « ...par les populations » ajouter « ...néanmoins des groupes d'actions locaux ont permis dans certains cas de valider la cohérence de certains de ces neuf territoires par la CTC. Il serait donc intéressant d'expertiser la pertinence des territoires au sein des Commissions de l'Assemblée de Corse et de la Chambre des Territoires dans l'optique de l'ouverture du processus de négociations avec l'Etat. »

Le 2) par :

- 2) « ...chaque territoire aura la possibilité d'assortir les contrats d'une charte éthique argumentée permettant de pérenniser et de transmettre des projets de développement aux générations futures. »

Le Conseil exécutif a émis un avis favorable.

Le sous-amendement est mis aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

POUR : 38

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 24

1-2-5-2- Vote de l'amendement n° 5 sous-amendé

Mme CHIARELLI LUZI lit le rapport de la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Cette dernière a émis un avis favorable. Le groupe Un Soffiu Novu n'a pas participé au vote. Le groupe Avanzemu était absent.

Le Conseil exécutif a émis un avis favorable.

Il est mis aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

L'amendement sous-amendé est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

POUR : 38

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 24

1-2-6- Rapport amendé

M. MONDOLONI salue l'objectif de l'exécutif et le militantisme de **M. CAITUCOLI**. Le rapport et les amendements adoptés ne lèvent pas cependant les doutes des membres du groupe **Un Soffiu Novu** qui, en conséquence, ne participeront pas au vote.

M. BENEDETTI prend acte de l'esprit de la démarche. Il est indispensable de définir le contenu du terme "territorialisation". Ce document générique

demeure en attente d'une participation avec l'Etat et n'est pas abouti. Le groupe **Core In Fronte** s'abstiendra.

M. ANGELINI ne s'inscrit pas dans l'opposition sur ce rapport et exprime une volonté de poursuivre le travail. Il salue la qualité des débats et mentionne une non participation ouverte du groupe **Avanzemu**.

M. CAITUCOLI rappelle que l'intention de la majorité territoriale ne réside pas dans la volonté de procéder à un redécoupage des territoires. Le groupe **Fà Populu Inseme** votera en faveur du rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport ainsi amendé aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 6
NP : 24

La séance est suspendue à 13 heures 16 et la reprise est prévue une heure plus tard. **La Conférence des Présidents** se réunira durant la pause méridienne sur le contenu de la motion.

La séance reprend à 15 heures 47.

RAPPORT 145

Raportu n^u 145 : Ricunniscenza di u fattu urbanu isulanu in e pulitiche setturiale di a Cullettività di Corsica - Orientazione strategiche, definizione di u territoriu urbanu è metudulugia di cuncertazione.

Rapport n° 145 : Reconnaissance du fait urbain insulaire dans les politiques sectorielles de la Collectivité de Corse : orientations stratégiques, définition du territoire urbain et méthodologie de concertation.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

Mme CHIARELLI LUZI lit le rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Cette dernière a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. BENEDETTI juge pertinent la recherche d'une définition de la strate urbaine sur le territoire insulaire. Nonobstant, le principe de zone urbaine retenu dans le rapport et les critères sélectionnés sont éminemment discutables.

M. POZZO di BORGIO précise que le fait urbain est d'ordre démographique et répond à des paramètres sociologiques et sociaux. Au niveau des deux grandes villes et des communes périurbaines qui les jouxtent, **la Collectivité de Corse** est tenue de jouer son rôle d'aménageur. Une démarche à caractère social est nécessaire, certains quartiers sont exclus des politiques publiques. Ce rapport pose un cadre,

l'actuelle politique n'étant pas adaptée.

M. S. LUCIANI insiste sur l'indispensable fusion des rapports 145 et 147.

M. PAOLINI répond à **M. BENEDETTI** et l'invite à consulter l'annexe 2 du document dont il donne lecture.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

**POUR : 38
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 24**

RAPPORT 130

Raportu n° 130 : Avisu rilativu à u calindariu sculari di l'Accademia di Corsica par l'annata 2022-2023.

Rapport n° 130 : Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2022-2023.

Mme LUCIANI présente le rapport et précise que **le Conseil exécutif** n'a pas émis d'avis.

Madame DENSARI lit le rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Ladite commission a pris acte du document. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé et le groupe **Core In Fronte** s'est abstenu.

Mme BRANCA fait observer que le courrier a été transmis en février. Cette transmission tardive aux élus rend le débat sans intérêt. Le choix du calendrier constitue un choix de société et le présent calendrier est calqué sur des principes culturels qui ne sont pas ceux de la Corse. Elle évoque le 8 septembre notamment.

M. MONDOLONI remarque que l'idée de rendre vaqué le 8 septembre est abordée pour la première fois. S'agissant du 8 décembre, les divergences de vue perdurent entre les historiens. Il serait pertinent d'attendre que cette controverse soit levée.

M. FILIPPI partage les arguments développés par **Mme BRANCA** sur les particularités culturelles.

M. S. LUCIANI rappelle que l'établissement du calendrier par **la Collectivité de Corse** est une ancienne revendication. Il propose la constitution d'un groupe de travail au sein duquel il faut intégrer **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** et les associations de parents d'élèves. Il y a lieu d'inclure également ce dossier dans le cadre des discussions avec Paris.

Mmes et **M. PIETRI, NIVAGGIONI** et **S. LUCIANI** participent à un échange de vues sur cette affaire.

La Présidente de l'Assemblée de Corse suggère de traiter les autres dossiers inscrits à l'ordre du jour dans l'attente de la rédaction d'un amendement sur ce rapport.

RAPPORT D'INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

La Présidente MAUPERTUIS informe qu'une délégation de l'Assemblée di a Giuventù disposant d'un mandat spécial a participé à un grand débat à Strasbourg dans le cadre de la Journée de l'Europe. Un rapport sera présenté en séance.

L'Assemblée de Corse en prend acte.

DESIGNATIONS

1-1- Comité de pilotage de l'économie sociale et solidaire en Corse

La Présidente MAUPERTUIS propose que Mme FAGNI siège au sein de ce comité.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel

SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

1-2- Désignation au sein de divers organismes

La Présidente de l'Assemblée de Corse dit qu'il convient de pourvoir au remplacement de **M. CAITUCOLI** dans différents organismes

Il est proposé de désigner à **la Chambre des Territoires**, **M. PANZANI**, au conseil d'administration de **l'Office de l'Environnement de Corse**, **M. SORBA**, au conseil d'administration de **l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse**, **M. PANZANI**, au conseil d'administration de **l'Office de Développement Agricole de Corse**, **Mme DENSARI** et au Comité du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Corse, **M. COLONNA**.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI,

Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 149

Raportu n° 149 : Raportu d'infurmazioni in quantu à a metudulugia di gistioni di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 149 : Rapport d'information relatif à la méthodologie de gestion du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse précise que **la commission des Finances et de la Fiscalité** a examiné le rapport considéré dans la matinée mais qu'elle n'a pas rendu de rapport.

M. BENEDETTI constate le développement d'un processus de précarisation de l'emploi à **la Collectivité de Corse**. Par ailleurs, il déplore que la publication du nouvel organigramme ne soit pas encore intervenue.

M. MELA considère que ce document permet d'établir un premier bilan de la collectivité unique à propos de laquelle il émet des critiques.

M. POZZO di BORGIO évoque des problèmes de mobilité, ces derniers expliquant le recours à des contractuels.

M. MONDOLONI remarque que les élus disposent désormais d'un outil d'évaluation efficace et remercie les services.

Le Président SIMEONI se défend d'avoir employé certains propos au sujet du personnel. En ce qui concerne les agents contractuels, il souligne qu'ils représentent seulement 9% des effectifs. L'organigramme sera établi et publié très rapidement. Dans ce domaine, il convient d'être transparent.

L'Assemblée de Corse prend acte du rapport.

Le groupe **Un Soffiu Novu** quitte l'hémicycle.

La séance est suspendue à 18 heures 23. Elle reprend à 18 heures 42.

La Présidente de l'Assemblée de Corse demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de déroger aux règles en matière de temps de travail pour les personnels du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**. Les élus donnent leur accord concernant cette dérogation.

RAPPORT 130

1-1- Vote de l'amendement

S'agissant du calendrier scolaire, **Mme LUCIANI** au nom du **Conseil exécutif** propose l'amendement ci-après :

Il s'agit de remplacer l'article premier comme il suit.

« *ARTICLE PREMIER :*

CONTESTE le caractère consultatif de l'avis de l'Assemblée de Corse sur la définition du calendrier scolaire et **EMET** en conséquence un avis défavorable sur le projet transmis par le Rectorat pour l'année scolaire 2022-2023. »

Le reste sans changement.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met l'amendement aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI,

Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 45
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

1-2- Vote du rapport amendé

Le rapport ainsi amendé est mis aux voix par la Présidente MAUPERTUIS.

Sont absents : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

Le rapport amendé est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI

d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 45
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

MOTIONS

MOTION N° 2022/E2/01 PROCESSUS DE FIN DE CONFFLITS AVEC L'ETAT FRANÇAIS DEPOSEE PAR LE GROUPE CORE IN FRONTE

M. ARENA présente la motion. Il s'agit de rechercher une solution politique et d'éviter les interpellations matinales.

M. BIANCUCCI estime que cette motion est pertinente et pleinement justifiée.

M. S. LUCIANI partage les propos de **M. ARENA**. Ce texte permet de rappeler à Paris qu'existent en Corse un peuple et une nation.

Le Président SIMEONI rappelle que les nationalistes veulent la paix. Ce document sera abordé lors des discussions avec le ministre de l'Intérieur. Il conclut par un avis favorable du **Conseil exécutif**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse donne lecture du sous-amendement déposé par le groupe **Avanzemu** :

" Acte la tenue d'une séance publique plénière spécifique de l'Assemblée de Corse dédiée à préparer le cadre de négociation politique avec l'Etat "

1-1- Vote du sous-amendement

Dans le cadre de la **Conférence des Présidents**, l'amendement considéré a fait l'objet d'un sous-amendement dont la teneur suit :

" Acte la tenue de séances publiques plénières de l'Assemblée de Corse consacrées spécifiquement à la restitution et au suivi du processus de négociation politique à vocation historique acté avec l'Etat "

Il est mis aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 45

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

1-2- Vote de l'amendement sous-amendé

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix l'amendement sous-amendé.

Sont absents : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 45
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

1-3- Vote de la motion amendée

La motion amendée est mise aux voix par la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Sont absents : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal

PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

La motion amendée est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 45
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

À 19 heures 06, l'ordre du jour est épuisé et **la Présidente de l'Assemblée de Corse** lève la séance.

Aiacciu, le 30 juin 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXES

2^{da} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
2 È 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022

2^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
2 ET 3 JUIN 2022

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

JEUDI

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n^u 152 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 28 è 29 d'aprile di u 2022.

Rapport n^o 152 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 28 et 29 avril 2022.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n^u 141 : Mudifica di u regulamentu di u Premiu Andria Fazi.

Rapport n^o 141 : Modification du règlement du Prix Andria Fazi.

EUROPA E INTERNAZIUNALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

Raportu n^u 151 : Prugettu di decretu relativu à a gestione di u FEADER à titulu di a programmazione à partesi da u 2023

Rapport n^o 151 : Projet de décret relatif à la gestion du FEADER au titre de la programmation débutant en 2023.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n^u 146 : Alizzioni prufizionali 2022 : Cumitatu Suciali Tarritoriali.

Rapport n^o 146 : Elections professionnelles 2022 : Comité Social Territorial.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n^u 143 : Aghjustu à a cunvenzione relativa à u cufinanziamentu di l'operazione di gestione durevule di i servizii d'acqua è di u richjappu strutturale à titulu di a solidarietà di i territorii.

Rapport n^o 143 : Avenant à la convention d'application de l'accord-cadre entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Collectivité de Corse relative au cofinancement des opérations de gestion durable des services d'eau et du rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMENAGEMENT NUMERIQUE

Raportu n° 144 : Schema Dirittori di l'Accunciamentu Numericu di a Corsica - SDTAN SMART ISULA.

Rapport n° 144 : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse - SDTAN SMART ISULA.

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Raportu n° 148 : CORSICAN BUSINESS ACT - Una cumprera publica rispunsevule à u serviziu di u sviluppu economicu di a Corsica.

Rapport n° 148 : CORSICAN BUSINESS ACT - Une commande publique responsable au service du développement économique de la Corse.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 150 : Raportu d'infurmazione relativu à a gestione di a frequentazione nantu à i siti patrimoniali naturali.

Rapport n° 150 : Rapport d'information relatif à la gestion de la fréquentation des sites naturels patrimoniaux.

VENDREDI

ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 145 : Ricunniscenza di u fattu urbanu isulanu in e pulitiche setturiale di a Cullettività di Corsica - Orientazione strategiche, definizione di u territoriu urbanu è metudulugia di cuncertazione.

Rapport n° 145 : Reconnaissance du fait urbain insulaire dans les politiques sectorielles de la Collectivité de Corse : orientations stratégiques, définition du territoire urbain et méthodologie de concertation.

Raportu n° 147 : Dimarchja di cuntrattualizzazione incù i territorii.

Rapport n° 147 : Démarche de contractualisation avec les territoires.

INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-FORMATION RECHERCHE

Raportu n° 130 : Avisu relativu à u calindariu sculari di l'Accademia di Corsica par l'annata 2022-2023.

Rapport n° 130 : Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2022-2023.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 149 : Raportu d'infurmazioni in quantu à a metudulugia di gistioni di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 149 : Rapport d'information relatif à la méthodologie de gestion du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

DESIGNAZIONE / DESIGNATIONS

MUZIONE / MOTIONS

QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 2 GHJUNGHJU DI U 2022
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 2 JUIN 2022

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
2022/E2/32	Extension de la STOC de Prunelli di Fium'orbu	Serena BATTESTINI	Core in Fronte	1
2022/E2/38	Gestion des déchets	Saveriu LUCIANI	Avanzemu	2
2022/E2/34	Argent privé pour la gestion des espaces naturels protégés de Corse	Pierre GHIONGA	Un Soffiu Novu	3
2022/E2/36	Soutien aux éleveurs en période de sécheresse	Petru Antone FILIPPI	Fa Populu Inseme	4
2022/E2/31	Par una prisirvazioni di a muntagna di Cagna	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	5
2022/E2/37	Précarité	Julia TIBERI	Avanzemu	6
2022/E2/35	Discussions avec le Gouvernement	Jean-Martin MONDOLONI	Un Soffiu Novu	7
2022/E2/33	Esercizi militari in Sardegna	Véronique PIETRI	Core in Fronte	8



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI U 2 E 3 DI GHJUNGU DI 2022
SESSION DES 2 ET 3 JUIN 2022**

N° 2022/E2/32

**Question orale déposée par Serena Battestini
au nom du Groupe « Core in Fronte »**

OBJET : Extension de la STOC de Prunelli di Fium'Orbu.

La question des déchets est un véritable serpent de mer chronique pour une Corse qui produit, annuellement, 170000 tonnes de poubelles. Par comparaison, cela représente à peine 10% du volume des déchets de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Aujourd'hui, le marché des déchets est devenu très juteux et il est susceptible d'attiser les appétits financiers, pour des exploitants d'ISDND ou pour des transporteurs.

Ces derniers jours, nous avons appris qu'il est largement envisageable qu'une extension de la STOC de Prunelli di Fium'Orbu soit accordée, par arrêté préfectoral, au terme de l'enquête publique du 30 mai 2022 au 29 juin 2022. Sa mise en service se ferait en 2023, avec une durée d'activité de 15 ans.

Ce projet d'extension, dans les cartons depuis 2018 au demeurant, est motivé, selon les porteurs du projet de la STOC, par "*le manque de capacités de stockage suite à la fermeture de Tallone et Vicu*". Il sera une réponse "*aux besoins de gestion des déchets d'une partie de la Corse*".

Il est prévu la construction de quatre nouveaux casiers, sous-divisés en deux, pour une capacité totale de 665000 tonnes sur 15 ans, soit 45000 tonnes par an.

La réalisation de cette STOC 3, faussement présentée comme une extension de la STOC 2, va entraîner la destruction de 5.4 hectares de maquis, de chênes et d'eucalyptus. C'est une zone où vivent de nombreuses espèces animales, pour certaines protégées, comme des tortues d'Hermann, des pies, des milans et des amphibiens.

C'est aussi un site qui, potentiellement, répond aux critères agricoles du PADDUC de la Corse en vue d'une éventuelle exploitation.

En avril dernier, le président de l'Office de l'Environnement, Guy ARMANET, a présenté les grandes lignes du prochain plan déchets de la Collectivité de Corse. Nous sommes censés le voter en 2023. Aujourd'hui, l'actualité semble nous rattraper et hâter, probablement, le débat.

Pour Core in Fronte, il y a urgence de sortir de la logique du tout enfouissement. Le rural n'a pas vocation à être le déversoir exclusif de la Corse, alors même que les intercommunalités de Bastia et Aiacciu, la CAB et la CAPA, sont les plus grosses génératrices de déchets en Corse et qu'elles ne possèdent pas leur propre exutoire.

Un tel projet d'une STOC 3 sur 15 ans ne manquera pas, non plus, de constituer un frein pour des logiques vertueuses de tri.

Notre question à l'Exécutif sera simple : Êtes-vous favorables à la création de la STOC 3 de Prunelli di Fium'Orbu pour une durée aussi longue de 15 ans, qui va au-delà des capacités de résilience des populations environnantes et de tout un territoire ?

À ringrazià vi.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 2 E 3 DI GHJUNGU 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 2 ET 3 JUIN 2022

2022 / E2/032

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME SERENA BATTESINI AU NOM DU GROUPE CORE IN
FRONTE**

Objet : Extension de la STOC de Prunelli di Fium'Orbu.

Madame la Conseillère,

La situation de la STOC et son éventuelle extension ne peut être détachée de la problématique de la gestion globale des déchets. Les principes que vous rappelez dans votre question sont contenus dans notre projet de plan qui apporte des réponses claires et propose des solutions concrètes et très opérationnelles sur les points suivants :

- Gestion publique des déchets
- Refus des situations de monopole et d'oligopole, en matière de traitement comme de transport
- Refus du tout enfouissement
- Logique de solidarité et d'équité territoriales.

Ce sont les grands axes et les grandes lignes que j'ai défendus dans le plan que j'ai présenté à votre Assemblée. Permettez-moi donc d'aborder quelques questions

simples auxquelles nous devons répondre tous ensemble et je crois que nous avons encore quelques points à clarifier.

Le premier concerne une situation qui se décanterait éventuellement en 2023 : non ! L'Assemblée de Corse, après enquête publique de 4 mois, c'est-à-dire peu ou prou septembre ou octobre, va entériner le plan. Le process administratif va se dérouler encore sur 6 ou 7 mois mais les grandes lignes seront arrêtées par l'Assemblée de Corse à la prochaine rentrée. Dans les grandes lignes que nous nous fixons, il y a des questions qui m'interpellent, nous devons nous prononcer clairement sur ce que nous devons faire sur le tri à la source et la valorisation de nos biodéchets. Là-dessus, nous nous sommes prononcés de manière extrêmement favorable : oui, nous devons les traiter, les dissocier des OMR en raison de deux problématiques : une, juridique, qui nous est imposée par l'Europe jusqu'en 2023, et c'est le centre de tous les maux au sein des centres d'enfouissement, que j'appelle de tous mes vœux à nommer « centres de stockage ». Cela voudrait dire que nous aurions retiré les fermentes cibles, en conséquence, plus de problèmes d'odeurs ni de pollution de nappes phréatiques. Nous devons répondre ensemble à ces questions de fond : êtes-vous pour une gestion conforme aux exigences règlementaires ? En termes de valorisation énergétique, sans revenir sur la question de l'incinérateur, nous devons traiter les déchets avec les moyens nécessaires.

Sur la question des déchets résiduels, on doit se prononcer aussi de manière très claire : êtes-vous pour ou contre le fait d'exporter sur le continent ? De manière très claire, nous sommes contre et nous l'avons clairement annoncé dans le plan. Il y a encore bon nombre de sujets que nous devons clarifier entre nous et j'ose espérer qu'à terme nous pourrions avoir une position commune les déchets car cela dépasselargement le cadre politique et à mon sens, la Corse a besoin aujourd'hui de retrouver beaucoup de sérénité, d'apporter les réponses en termes de gestion publique de ce que nous avons à faire.

Il y a donc à la fois des réponses claires qui ont été apportées et des questions qu'il restera donc à prendre en compte, au sein de ce plan totalement applicable dès la rentrée. Notamment, la question des centres territorialisés, de petite capacité, explicités dans le plan, qui remettraient en question les capacités de la STOC et d'ailleurs. Plus on a de centres, plus on divisera le restant à enfouir entre les différents centres. D'ailleurs, je me fourvoie en disant « enfouir », stocker.

Nous devons par ailleurs gérer la période transitoire et stocker pendant celle-ci, dans des conditions satisfaisantes, qui doivent évoluer et garantir aux populations des territoires, je citerai notamment celle de la commune de Prunelli di Fium'Orbu avec laquelle nous coopérons étroitement afin de trouver les meilleurs moyens, à terme, pour y arriver. Une des solutions proposées est bien évidemment l'élimination des biodéchets. Ce territoire a nécessité de rentrer rapidement dans un conventionnement

avec l'OEC et de déployer sur son territoire le retrait des biodéchets de ses OMR.

Au-delà de la loi, je crois qu'il est de la responsabilité de chacun de le faire et nous espérons déboucher rapidement sur une signature avec la communauté de communes, ce qui nous permettrait d'avancer de manière beaucoup plus conséquente.

J'ai donc répondu tout ou partie à la question que vous posez. La question d'autres centres de stockages publics va amener à avoir une durée de vie probablement plus longue, mais qui se traduirait par un moindre enfouissement. Ce ne sont pas 15 années remises en cause, mais bien ce que nous allons y mettre et comment donner une durée de vie plus conséquente à ces centres-là, sachant qu'ils enfouiront demain bien moins qu'aujourd'hui parce que cela sera uniquement à terme un lieu de stockage.

Donc oui, nous avons cette préoccupation, oui nous allons travailler avec toutes les intercos pour que ce qui soit stocké ne soit que du résiduel et ne présente plus de gêne aux populations qui font l'effort de le faire et je tiens à le redire, Prunelli di Fium'Orbu a notamment déjà fait beaucoup d'efforts, nous devons trouver ensemble les meilleures solutions pour résoudre ces problématiques.

Enfin, l'axe majeur du plan qui continu d'être notre fil rouge c'est la généralisation du tri à la source, notamment chaque fois que cela est possible et où nous pourrons le décupler, ce qui nous permettra de réduire le stockage sur tous les territoires que nous aurons à gérer demain en espérant que la force publique arrive rapidement à ouvrir d'autres centres de stockage pour répartir le volume entre les différents territoires.

Je vous remercie.

N° 2022/E2/38

**Question orale déposée par Saveriu LUCIANI
au nom du groupe « Avanzemu »**

OBJET : Gestion des déchets.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Samedi dernier, Tavignanu vivu appelait à la mobilisation, à Aleria, suite à des travaux sur le site de Ghjuncaghju. Il va sans dire que l'inquiétude est forte sur tout notre territoire de la plaine. Inquiétude de voir s'ouvrir un centre de gestion des déchets pour lequel nous avons, tous, marqué notre opposition, renforcée, depuis, par le vote et l'adoption d'une motion, par cette Assemblée, le 17 décembre 2021, portant sur les droits du fleuve Tavignanu.

Au préalable, nous tenons à réaffirmer notre soutien total au combat des militants de Tavignanu Vivu. Leur mobilisation et leur message requièrent, aujourd'hui plus qu'hier, d'être soutenus sans équivoque.

Faut-il ensuite rappeler, à cette Assemblée et à cet Exécutif, que la motion citée ci-dessus, contribuait incontestablement, au-delà d'un vote exigeant un véritable statut de protection du Tavignanu, à défendre l'intégrité de ce fleuve, mais également à marteler son importance dans l'actuel et futur schéma hydraulique de l'agriculture corse.

Plus avant, l'objectif politique reste de préserver, ici et ailleurs, la biodiversité.

Sur un autre plan, faut-il rappeler également notre opposition à une conception mortifère, parce que privée, de la gestion des déchets dans ce pays ?

En défendant ce fleuve majeur de cette île, qui balise une route vertueuse à bien des égards, nous appelons ici comme ailleurs à l'anticipation face aux effets néfastes des évolutions climatiques.

Point n'est besoin de rappeler en détail les chiffres du prélèvement (de 4 à 5 millions de mètres cubes annuels) pour les besoins agricoles ou humains, d'autant que l'on sait que cette production hydraulique ira grandissante si l'on veut garantir, pour la Corse, les objectifs d'une agriculture souveraine de production.

Sachant que le débit moyen des cours d'eau de Corse a baissé en moyenne de 15 % depuis les années 70, que les prévisions annoncent une accentuation de la pénurie (- 50 % à l'horizon 2070), force est de constater que le combat de l'Eau prend ici une dimension insoupçonnée mais vitale pour les générations futures. Nos enjeux sociétaux sont plus que jamais otages des aléas d'un changement climatique irréversible et restent devant nous.

Face à une non politique que nous craignons ou à une gestion tactique du coup par coup en la matière, la Corse pourrait donner libre court *sine die* à l'initiative privée et à une économie de cueillette et de profit. Que ce soit à Ghjuncaghju, à Prunelli ou à Vighjaneddu, le cri d'alerte des communautés doit trouver enfin un écho favorable décisif auprès des pouvoirs publics, sans exception.

Car défendre Tavignanu ne peut se réduire à un trait d'humeur sectoriel. A nos yeux, c'est défendre une vision responsable, celle d'un développement durable, responsable et raisonné qui dépasse les frontières du Valincu, de l'Oriente et de la plaine orientale. C'est un appel pressant pour changer radicalement de paradigme en matière de gestion des déchets et l'appréhender de manière globale et résolue.

Ce qui menace aujourd'hui notre environnement immédiat menacera demain un site en Balagna ou un territoire quelconque du Sud ou de l'Ouest de ce pays.

Nous souhaitons, aujourd'hui, simplement aider à engager de véritables solutions pour répondre à tous les défis qui attendent déjà les lendemains du pays de nos enfants.

A ce titre, l'un n'allant plus sans l'autre, j'évoquerai, avec beaucoup de réserves, l'extension du projet de centre d'enfouissement de Prunelli, médiatisée ces derniers jours. Il s'agirait, à la lecture des articles, de renforcer la capacité d'accueil des déchets sur le site pour une durée supplémentaire de 15 ans, malgré une fermeture initialement prévue en 2023. La phase d'enquête publique a déjà commencé et on nous promet une nouvelle zone d'enfouissement des déchets d'environ cinq hectares, non loin de l'actuelle, en utilisant les installations déjà existantes et d'une capacité de 700 000 mètres cubes. La Stoc 3, dont personne ne voulait *a priori*, risque bien de voir le jour rapidement.

Il s'enfouirait donc, à Prunelli, 45000 tonnes de déchets par an, soit une quantité supérieure aux volumes traités actuellement, sachant que cette année, le tonnage a déjà quasiment doublé, sans que l'on entende la moindre réaction.

Or, même si la sensibilisation et la pédagogie font vivre, les fermentescibles ont la vie dure et la nappe phréatique est toujours située en aval de ce site.

De Ghjuncaghju à Prunelli et, de Prunelli à Vighjaneddu, silence, le privé gère et prospère.

Notre question, Monsieur le Président, sera celle que se posent beaucoup d'entre nous. Quels sont les signes probants de l'inflexion que vous avez promise ? Quelle est la part du di, quelle est la part du fà ? Pour notre part, et quels que soient les éléments fournis qui seront, espérons-le, enfin rassurants, dans votre réponse, nous restons vigilants, déterminés et mobilisés face à un projet que nous n'acceptons pas et pour lequel nous réaffirmons notre opposition totale.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 2 E 3 DI GHJUNGU 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE
2022REUNION DES 2 ET 3 JUIN 2022

2022 / E2/033

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MONSIEUR SAVERIU LUCIANI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Gestion des déchets.

Monsieur le Conseiller,

Vi ringraziau pè a vostra dumanda. Avant de vous apporter des éléments « probants », permettez-moi de confier que le périmètre de votre intervention m'interpelle : à quelle question dois-je répondre ? Via la problématique de la gestion des déchets, à travers les perspectives pour les sites de Ghjuncaghju et de Prunelli, vous avez élargi le champ des thématiques pour aborder, de manière transversale et quelque peu frénétique : une question juridique (les droits du fleuve), écologique (les effets du réchauffement climatique), hydraulique (les prélèvements et le débit des cours d'eau) et enfin, les risques anthropiques (les fermentes cibles)...

Vous rappelez votre attachement aux dispositions, fixées collectivement, par délibération N° 21/241 AC de l'Assemblée de Corse, en date du 17 décembre 2021. Je vous confirme que notre position relative à la reconnaissance des droits du fleuve Tavignani n'a pas varié et je vous réaffirme notre volonté afin d'y préserver la biodiversité, tout comme sur l'intégralité de notre île. Je me permets de vous renvoyer à la nouvelle version du Plan tout dernièrement présenté à l'Assemblée de Corse, dans lequel je faisais référence à l'inscription

d'études pour d'autres centres et je vous rappelle que vous vous êtes abstenus sur le sujet. C'est une réponse que nous devons apporter à l'extinction souhaitée de Ghjuncaghju.

Vous rappelez aussi — de manière un peu floue d'ailleurs, mais j'y reviendrai — l'importance de garantir la maîtrise d'une gestion publique des déchets. Vous évoquez un changement de paradigme sans en définir les contours... Eccu... vous allez « da u di à u fà », d'accord. Mais le plan que nous mettons en œuvre contribue de manière très claire à aller vers une gestion publique des déchets même si la gestion publique-privée existera toujours.

Vous dénoncez une menace environnementale, pour tous les territoires, dès lors que l'on y projetterait un centre de stockage public. Bien évidemment si nous voulons aller vers du public, il faut que ces centres qui arrivent le soient et nous continuons à travailler en ce sens. Je suis également surpris que vous vous soyez abstenus sur cette question fondamentale de la gestion publique des déchets. Je vous rappelle aussi que vous aviez voté précédemment ce plan-là, les modifications que je viens d'apporter vont dans le sens de votre question, je suis donc surpris que vous ne l'ayez pas entériné en plénière, mais nous aurons l'occasion d'en discuter entre nous et à souhait, vous aurez sûrement la maturité nécessaire et le portage politique nécessaire pour qu'en septembre on soit sur des positions communes. En tous les cas, je vous y invite.

Vous exprimez, non sans malice, l'inefficacité de la pédagogie et de la sensibilisation face à la menace des fermentescibles qui ont « la vie dure ». Or, c'est justement pour franchir ce cap et impulser une dynamique opérationnelle que, dans le cadre du plan, j'ai souhaité rencontrer de nombreux acteurs et intercommunalités, afin d'avoir une vraie politique agressive en matière de biodéchets.

J'ai envie de vous interpeller directement : quid de la communauté des communes du Fium'Orbu Castellu, sur ce sujet ? Je suis venu deux fois présenter le plan, j'aimerais que nous passions à l'action ensemble. Da u di à u fà.

Dans ce cadre, j'ai eu l'occasion de préciser que la dynamique agressive d'élimination des biodéchets était un axe de travail prépondérant.

Lors de la session du 29 avril dernier, le Conseil exécutif de Corse avait programmé la présentation d'un rapport de synthèse et transmis le projet, en version intégrale, de PTPGD afin d'informer l'Assemblée sur son état d'avancement. Bien que facultative, cette étape importante a permis de créer les conditions d'un débat et d'un échange constructif pour réaffirmer les axes stratégiques qui conditionneront les choix et décisions à venir :

- La gestion publique des déchets, dans sa mise en œuvre opérationnelle, comme le plus sûr rempart contre les dérives de toutes sortes ;

- Le renforcement du tri à la source, érigé en axe majeur et prioritaire ;
- La priorité au traitement des bio-déchets qui représentent près d'un quart des ordures ménagères (OM) et présente un potentiel d'utilisation en agriculture et prise en compte également des déchets verts ;
- La promotion de la prévention et de l'économie circulaire pour accélérer et orienter le processus et nous seront accompagnés de manière transversale par Tous les services de l'Assemblée de Corse.

Voilà la réponse que je souhaitais vous faire, caru amicu, da u dì à u fà
—tutt'inseme — per mè, sarà megliu.

Je vous remercie.



N° 2022/E2/34

**Question orale déposée par Pierre GHIONGA
au nom du Groupe « Un Soffiu Novu »**

OBJET : Argent privé pour la gestion des espaces naturels protégés de Corse.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Lors du dernier CA du PNRC a été acté avec ma seule opposition et deux abstentions un partenariat entre les montres TUDOR et la Réserve de SCANDULA se traduisant par le don de 150000 euros à la Réserve en contre partie les agents de cette réserve auront le logo TUDOR sur leurs combinaisons de plongée.

Cette collaboration a été actée et vantée sans risques par vos représentants majoritaires dans les instances du PNRC.

En ce qui me concerne je la trouve contraire à mes convictions en matière de gestion des espaces naturels protégés ou seul l'argent public doit intervenir, et dangereuse car elle peut être le prélude à des partenariats plus importants débouchant par exemple sur un choix de « NAMING » avec l'apparition de la RESERVE DE SCANDULA TUDOR ou de la RESERVE DES FINUCCHJAROLE ROLEX.

Alors ma question est simple monsieur le Président : êtes-vous pour ou contre la participation d'entreprises privées au financement de la gestion des espaces naturels protégés de Corse ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 2 E 3 DI GHJUNGU 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 2 ET 3 JUIN 2022

2022 / E2/034

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MONSIEUR PIERRE GHIONGA AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU
NOVU**

Objet : argent privé pour la gestion des espaces naturels protégés de Corse

Monsieur le Conseiller,

En tout état de cause, l'opération TUDOR vous a plutôt réveillé, c'est de bonne guerre !

La question du partenariat entre la réserve naturelle de Scandula et la marque *TUDOR* a été présentée, pour avis, au Comité Consultatif de la réserve, lors de sa réunion du 8 novembre 2021.

En ma qualité de Président délégué, j'avais ainsi pu me positionner, sans détour, contre cette action et avait catégoriquement sollicité son retrait de l'ordre du jour. Pour votre parfaite information, je vous donne lecture de ma déclaration, au sein de l'instance de gestion, telle que consignée dans le procès-verbal:

- « Monsieur Guy ARMANET ne souhaite en aucun cas que cette action soit premièrement un spot publicitaire. Deuxièmement, il est totalement contre cette action. Troisièmement, il trouve que cela représente une publicité déguisée. »

De plus, je me permets de porter à la connaissance de votre Assemblée que le Comité Consultatif venait de donner un avis favorable à une proposition du Conseil Scientifique consistant à ériger en principe général le rejet des demandes de tournage

dans la réserve, en dehors des cas particuliers ci-après :
- *Tournages à but scientifique et/ou sociétal, diffusion d'un discours environnemental avec éducation du public, ou sollicitation du Parco di Corsica dans une perspective pédagogique ou informative* ». Nous sommes clairs. J'ai, en tant que Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, défendu cette position. Au-delà de ce positionnement politique, je rappelle que Je me permets de préciser que le Code de l'environnement, en son article L.332-14, interdit formellement la publicité sur les réserves naturelles. Or, le partenariat avec la marque TUDOR, selon le rapport présenté lors du Comité Syndicale du Parc, consiste en « l'acquisition de matériel à destination du PNRC en échange de l'affichage du logo de la société sur le matériel fourni ». Personnellement, je considère que si vous avez obtenu le masque, les palmes et le tuba floqués TUDOR et qu'un reportage est réalisé là-dessus, il sera difficile de ne pas le voir. Je considère donc que ce partenariat est de nature à générer un problème juridique substantiel. L'action semble être à visée publicitaire et commerciale. Je comprends donc la volonté du PNRC de diversifier ses ressources, c'est louable, mais par ailleurs je pense que le chemin que nous devons emprunter ensemble doit être plus raisonnable et plus sécurisé juridiquement. J'aurai donc l'occasion d'aborder ces différents points avec le Président du Parc que j'ai personnellement appelé pour lui dire que mon positionnement était toujours le même et que si nous devons discuter de ce qui doit advenir, dans la réserve de Scandula, nous le ferons ensemble.

Je rappellerai aussi, que lors de la présentation du rapport lors de la réunion du Comité Syndical, il apparaît que l'avis défavorable du Comité Consultatif de la réserve de Scandula a été occulté et vous y étiez présents. Vous l'aurez compris, lors de la présentation au Parc, mes propos ne vous ont pas été rapportés. Le Conseil scientifique a dit qu'il pourrait être favorable. Les éléments, ci-dessus exprimés, ayant été communiqués ultérieurement, et notamment à la majorité territoriale siégeant au sein du Comité, je suis en mesure de confirmer que la position que je viens d'évoquer est partagée par l'intégralité de mon groupe.

Je vous remercie.



N° 2022/E2/36

Question orale déposée par le Groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : Soutien aux éleveurs en période de sécheresse.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

En 40 ans, la Corse a vu le débit de ses rivières diminuer de 20 à 30 % et les températures augmenter fortement : de 1,5°C en plaine et dans certains endroits de plus de 3°C en altitude.

Ces températures continueront d'augmenter provoquant plus d'évapotranspiration, aggravant encore l'assèchement des sols et accentuant encore l'intensité, la durée et la fréquence des sécheresses. La baisse de l'enneigement participe également à la tendance.

Le changement climatique a également pour impact sur certaines sources de montagne, un tarissement prématuré.

Cette tendance générale se confirme malheureusement cette année :

Entre les mois de décembre 2021 et mars 2022, on a observé en Corse un déficit de 40% à 50% de précipitations. Les pluies du mois d'avril 2022 ont certes permis une amélioration de la situation, mais n'ont pu résoudre le déficit accumulé depuis plusieurs mois.

Depuis le 3 mai 2022, les comités départementaux de suivi de la ressource en eau ont déclenché le niveau de vigilance sécheresse sur l'ensemble de l'île et les chaleurs caniculaires que nous subissons depuis plusieurs jours ne sont pas de nature à nous rassurer.

La situation générale est donc préoccupante, notamment pour une partie du monde agricole : en particulier l'élevage de montagne ou hors des zones couvertes par les réseaux de l'OEHC.

Dans divers secteurs de Corse, ces éleveurs pourraient être particulièrement exposés à de grandes difficultés pour l'abreuvement du bétail.

Quelles mesures ou dispositifs de court ou moyen terme avez-vous prévu pour venir en soutien de ces éleveurs ?

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI 2 E 3 DI GHJUNGU 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE
2022REUNION DES 2 ET 3 JUIN 2022

2022 / E2/035

**REPONSE DE MESSIEURS DOMINIQUE LIVRELLI ET GILLES
GIOVANNANGELI A LA QUESTION DEPOSEE PAR LE GROUPE FA
POPULU INSEME**

Objet : Soutien aux éleveurs en période de sécheresse.

Réponse de M. LIVRELLI, Président de l'ODARC :

Monsieur le Conseiller,

Il y a deux niveaux de réponse à cette question. Je m'attacherai à répondre au premier niveau, à savoir celui du court terme, et M. Le Président de l'Office Hydraulique pourra nous apporter des perspectives de solutions à moyen terme.

En préambule, je souhaiterais rappeler quelques éléments factuels. Le déficit pluviométrique de fin 2021 et du début de l'année 2022 laisse effectivement envisager un risque important de sécheresse durant l'été. En effet, même si les pluies du mois d'avril 2022 ont permis une amélioration de la situation notamment au niveau du remplissage des infrastructures, elles n'ont pu résoudre le déficit accumulé et la sécheresse des sols reste toujours très élevée dans certains secteurs.

Face à cette situation, cela fait maintenant plusieurs semaines que nous travaillons en étroite collaboration avec l'OEHC et les chambres d'agriculture afin d'anticiper au mieux les difficultés liées au risque de sécheresse pour les élevages insulaires.

Nous proposons de mettre en place un dispositif facilitant l'acquisition de matériel de stockage de l'eau et de transport en citernes en vue d'assurer l'abreuvement des animaux.

En temps normal, ces investissements sont éligibles dans le cadre de la mesure 4.1.2 du PDRC mais à un taux maximum de 40% et selon des modalités assez contraignantes eu égard à la mobilisation des crédits FEADER. Or, afin de rendre la mesure la plus efficace et opérationnelle possible, ces investissements doivent pouvoir se faire très rapidement et donc, dans le cadre d'un allègement administratif des demandes. De plus, compte tenu du contexte économique difficile que subit actuellement la profession agricole avec la flambée notamment de l'alimentation et des intrants, la mobilisation du régime d'aides d'État permet un financement à 60% de ces matériels et donc, un autofinancement minoré pour les bénéficiaires.

Ce dispositif, d'ores et déjà opérationnel, est financé par des crédits de la Collectivité de Corse inscrits au budget de l'ODARC. Les conditions d'éligibilité et le plafond de cette aide sont disponibles sur le site de l'ODARC.

Je vous remercie et je passe la parole à M. Le Président de l'OEHC.

Réponse de M. GIOVANNANGELI, Président de l'OEHC

Merci M. Le Président,
Monsieur le Conseiller,

Pour compléter la mesure exceptionnelle que vous venez d'annoncer, je tiens à assurer que l'OEHC apportera son entier concours à ce dispositif d'urgence, en mettant à disposition des éleveurs éligibles, des points de ravitaillement d'eau agricole, sur différents sites de ses réseaux d'eau brute, partout en Corse, afin qu'ils puissent remplir les citernes dont ils se seront équipés.

Nous avons également souhaité anticiper le cas le plus défavorable où cette sécheresse continuerait à s'aggraver au cours de cette saison estivale, empêchant les éleveurs de remplir leurs citernes de façon autonome. Face une telle situation, des discussions sont d'ores et déjà entamées avec les SIS 2A et 2B, afin d'étudier la mise en place un dispositif exceptionnel de livraisons ponctuelles d'eau pour les exploitations les plus durement touchées.

En ce qui concerne les solutions de moyen terme, sur les 10 ans à venir, nous avons programmé un investissement de 20 à 30 millions d'euros afin de débiter le déploiement de nouveaux réseaux agricoles sur les territoires suivants :

- La vallée de Conca (Grossa, Bilia, Sartè) alimentée à partir de l'Ortolu ainsi que la vallée du Rizzanesi et la Plaine de Baracci alimentées à partir du barrage du Rizzanesi. Les potentialités agricoles de ces zones sont très importantes et la plaine de Baracci est classée comme particulièrement vulnérable au titre du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC).
- Le secteur Afa-Appiettu-Col du Listincone en périphérie d'Aiacciu alimenté depuis le droit d'eau sur le Barrage de Tolla, afin de permettre le maintien d'une agriculture en zone urbaine et péri-urbaine et la résistance à l'expansion effrénée des zones commerciales,
- La région du Falasorma pour laquelle l'irrigation est devenue indispensable pour la pérennisation de l'activité agricole dans le contexte de changement climatique. Nous envisageons comme stockages sur ce secteur, une éventuelle réhabilitation du barrage de l'Argentella et le déploiement de réservoirs de grandes capacités.

Mais nous n'oublierons pas également les territoires de montagne, non épargnés par le réchauffement climatique, comme l'Alta Rocca et le Niolu. Nous traiterons leurs problématiques avec une approche un peu différente comparée aux territoires de plaine où l'OEHC est traditionnellement présent.

En effet, ces zones feront l'objet, avec l'aide des communes et intercommunalités, d'études de petites solutions plurielles : petites retenues, forages, réhabilitations d'anciens canaux d'irrigation comme évoquées pour Quenza et Surbuddà dans l'Alta Rocca.

D'autres territoires suivront, mais la méthodologie restera la même que celle que nous déployons depuis maintenant plusieurs mois : un travail concerté avec l'ODARC, les chambres d'agriculture et les collectivités locales pour élaborer, sur chaque territoire, un état des lieux précis des besoins des cultures actuelles et de l'élevage déjà présents.

La réussite de cette démarche permettra à l'OEHC de choisir, par territoire, les meilleures solutions ou combinaisons de solutions, viables et pragmatiques, dimensionnées au plus près des besoins pour les rendre réalisables dans un temps acceptable.

Je vous remercie.

N° 2022/E2/31

**Question orale déposée par Marie-Claude BRANCA
au nom du Groupe « Core in Fronte »**

UGHJETTU : Par una prisirvazioni di a muntagna di Cagna.

Sgiò pridenti,

Ugnunu cunosci a muntagna di Cagna è i so richezzi à u niveddu ambientali.

Si sà chì d'uttrovi sò stati lintati in u massiciu di Cagna 23 movri. Iss' animali storicuè simbolicu hè oramai minacciatu in Bavedda da a marcantilizzazioni è u tuttu turisimu distruttori. Òn vulemu chì a stessa cosa accaddissi in Cagna !

Cagna hè un locu muntagnolu, naturali è buscarecciu. Hè reghjitu da u principiu d'iscostrutibilità. Voli di chì ùn si po abbandunà ssu spaziu naturali à ssi marcanti diu tempiu.

Sapeti chì a Cummunità di i Cumuni di u Suttanacciu hà fattu chjama à pruposta parun studiu nant'à a l'eseguibilità d'una criazioni d'un itinerariu di scupertu di u massiciu di Cagna. Sapemu chì un apartura di strada annuncia altri aparturi.

Si sà dinò chì senza nisciun autorizzazioni, certi hani dighjà cuminciatu à smachjà. Sapeti infini chì oramai a pazza frequentazioni mett'in piculu siti naturali è vita.

I paroli di una canzona di i nosci loca dicini : "U

Liò di Roccapina

Hà dittu à l'Omu di Cagna

Tù mi vardi la marina

Eu ti vardu la muntagna"

Tocc'à noi, oghji, à vardà a muntagna di Cagna. Dumandemu

à l'Asicutivu :

Chì cunteti di fà cuncretamenti incù discorsi chjari par impediscia chì un altra muntagna di Corsica sighi arricata à i logichi di u soldu pazzu è pà pruteghja la sanasana ?

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 2 E 3 DI GHJUNGU 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 2 ET 3 JUIN 2022

2022 / E2/031

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM DU GROUPE CORE IN
FRONTE**

Objet : Par a prisirvazioni di a muntagna di cagna.

Cara Cunsigliera,

Avemu da pruvà insemi à fighjà tantu a marina chi a muntagna, mi pare assai impurtante. In tandu, vi dicu subitu chi u vostru corsu quandu vò parlate m'incanta. Aghju assai piacè di sente vi parlà a nostra bella lingua materna.

Je ne vais pas faire une réponse intégralement en corse car elle est un peu longue et j'ai peur de me perdre, mais je vais vous donner les éléments importants que l'on a à travailler ensemble sur ce sujet.

Votre question fait état d'un projet de création d'un itinéraire de découverte dans le massif de Cagna, initiée par la commune de Munaccia et relayée par la Communauté de Communes du Sud Corse. Vous nous alertez sur les risques inhérents et faites état d'un démarrage de travaux. Sachez qu'il y a eu quelques visites sur site qui nous ont permis de constater certaines choses et que nous sommes en train de voir ce qu'il y a lieu de faire pour que nous soyons à même d'interagir immédiatement et non pas après.

En préambule, je tiens à attirer votre attention sur le fait que la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement n'ont, à ce stade, pas eu à connaître de la création de cet itinéraire ou sentier. Nous ne disposons donc pas, outre les propos relatés dans la presse et votre question orale aujourd'hui, d'informations concrètes sur ce qui viendrait à se passer du côté de Cagna.

Toutefois, je tiens à vous rappeler qu'en ce qui concerne la gestion de la fréquentation de nos sites naturels, cette préoccupation est au cœur de la politique menée par la majorité territoriale et a fait l'objet de plusieurs travaux de l'Assemblée de Corse : *en 2015, avec les orientations stratégiques du PADDUC puis, en 2018 et 2021, par l'adoption de motions plus spécifiquement liées à la problématique et confortée par votre question orale aujourd'hui.*

Notre implication, non seulement en termes de diagnostic des territoires mais aussi d'opérationnalité, a d'ailleurs été réaffirmée lors du dernier Comité de Massif et les premiers éléments vous seront présentés dans le rapport d'information sur les sites pilotes : Bavedda, vallée de la Ristonica pour la zone montagne, et Lavezzi, pour la façade littorale que vous avez également évoquée, mais je vous présenterai ce que nous allons faire précisément pour la saison 2022 dans un rapport d'information spécifique au cours de cette session.

En ce qui concerne spécifiquement le massif de Cagna, l'OEC est partenaire du programme de recherche et de développement du mouflon de Corse qui a conduit, depuis 2020, à deux lâchers de 38 animaux au total, issus de l'élevage de Quenza (pilote par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse). Suite à une étude des sites potentiels de lâchers, le Massif de Cagna a été choisi par l'ensemble des partenaires, en grande partie, en raison de sa quiétude. Considérant la faible reproduction des mouflons de la population du Sud, dite de Bavedda, il était primordial de créer un nouveau noyau de population dans l'aire de répartition Sud.

Il est aussi à noter que l'estive de Cagna fait partie des 20 estives sur lesquelles porte « l'étude de l'évolution de l'occupation et des usages des estives par territoire en Corse » initiée par le Comité de Massif dans le cadre de l'élaboration de la Charte des estives de Corse.

Outre la tranquillité propice à l'épanouissement du mouflon, la sapinière de la montagne de Cagna est un refuge précieux pour notre faune et les nombreuses espèces végétales déterminantes présentes sur le site témoignent, également, d'un intérêt floristique certain.

Il est donc bien évident, au regard des différents éléments portés à votre connaissance et mentionnés ci-avant, que la question de préservation et la gestion de nos milieux naturels de montagne, reste une priorité de notre action. Nous ne saurions ainsi cautionner un projet susceptible de porter atteinte à notre biodiversité voire à nos paysages.

Fort de notre expérience, et vous l'avez souligné, de ce que nous venons de vivre à Bavedda, qui impose des actions correctives urgentes, il est ici important de se prémunir des dégradations environnementales, autant que possible, bien en amont d'un état de crise, c'est une évidence.

Le souhait de l'Office de l'Environnement de la Corse consiste à établir une méthode de travail qui vise à la concertation, nous nous rapprocherons rapidement de la communauté de communes du Sud Corse au même titre que la commune de Munaccia, afin de savoir quel est véritablement le projet qui pourrait nous impacter à Cagna. Ainsi, je peux vous assurer que nous sommes particulièrement vigilants alors de l'examen d'opérations de ce type. Nous demanderons véritablement où en sont les projets et quelles en sont les visées. Nous souhaitons véritablement que la quiétude de Cagna évoquée pour le maintien des mouflons et autres espèces, reste en l'état pour le moment. Avant de faire un Bavedda bis, essayons d'anticiper et de faire de concert ce que nous avons à faire pour préserver notre environnement et notre biodiversité.

Je vous remercie.

N° 2022/E2/37

**Question orale déposée par JULIA TIBERI
Au nom du Groupe « Avanzemu »**

OBJET : Précarité.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Madame la Conseillère exécutive en charge de la santé et du social,

Lors de la dernière session, nous avons été amenés à nous prononcer sur un rapport relatif au projet social et de réhabilitation de l'établissement « Notre-Dame » à Ajacciu.

Si nous nous réjouissons, sous réserve de la mise en œuvre effective de ce projet, de l'affectation de l'établissement aux services publics de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile, nous n'oublions pas que pendant plus d'un siècle, et jusqu'en 2010, ce foyer a constitué un foyer d'hébergement à destination des personnes les plus démunies.

Même si ce lieu, symbole de solidarité et cher à la mémoire des Ajacciens, conserve une vocation sociale, il n'assume plus sa vocation initiale.

Nous avons formulé une question écrite courant 2019 aux termes de laquelle notre groupe, par la voix de Jean-François CASALTA, vous avait interrogés sur la possibilité de conserver la vocation centenaire d'hébergement du foyer Notre-Dame.

Nous faisons notamment référence à la situation sociale de l'époque, laquelle n'a malheureusement pas connu d'évolution favorable depuis lors, au contraire.

Nous pensions également que cette option s'inscrivait parfaitement dans l'esprit du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté adopté par notre Assemblée en 2017 et du projet d'action sociale voté en juillet 2018.

Aux termes de votre réponse, après avoir rappelé la saturation des structures existantes, vous indiquiez notamment :

« Il est cependant nécessaire d'engager une réflexion avec les partenaires compétents.

En effet, l'ampleur des difficultés rencontrées par les populations les plus vulnérables nous amènera à solliciter les services de l'État pour la création de places d'hébergements nouvelles et à saisir les opportunités contribuant à renforcer l'offre d'accueil d'urgence.

La Collectivité engagera un dialogue avec l'Etat sur ce sujet pour ouvrir une réflexion sur les besoins des populations concernées à savoir la durée des séjours, l'offre d'accueil et l'accompagnement ».

Le territoire de la Commune d'Aiacciu, et plus largement de la CAPA, manque cruellement d'hébergements d'urgence pour les personnes isolées, en situation de précarité et ne pouvant accéder à un logement social, dont le nombre est toujours très insuffisant.

Les structures existantes sont saturées et font face à une demande qui ne cesse de croître.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous éclairer quant aux discussions intervenues depuis lors avec les services compétents de l'Etat et au sort réservé aux sollicitations dont vous faisiez état aux termes de la réponse susvisée ?

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 2 E 3 DI GHJUNGU 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE
2022REUNION DES 2 ET 3 JUIN 2022

2022 / E2/037

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA
QUESTION DEPOSEE PAR MADAME JULIA TIBERI AU NOM DU GROUPE
AVANZEMU**

Objet : Précarité.

Madame la Conseillère,

Je réponds à votre question en lieu et place de Bianca Fazi qui est absente aujourd'hui. Je ne reviens pas sur le constat dressé à plusieurs reprises, y compris sur l'urgence sociale qui concerne les plus précaires et les plus démunis ; je ne rappelle pas non plus le fait que depuis décembre 2015 la prise en compte de cette urgence sociale et la prise en compte des réponses adaptées a fait l'objet d'une attention particulière et d'une priorité politique. On a fait le choix d'un plan budgétaire, dans la perspective d'un plan de lutte contre la pauvreté et la précarité, qui est un élément fort, n'existant pas dans les collectivités de même type que la Collectivité de Corse.

Nous avons travaillé ensemble sur la situation du foyer Notre-Dame, puisque le projet le concernant, porté par Bianca Fazi, a été voté à l'unanimité lors de la session précédente de l'Assemblée de Corse. Ce projet permet d'acter la destination de ce foyer, qui deviendra un foyer maternel mère-enfants, qui aura pour objet l'accueil des femmes enceintes, mères isolées avec enfants de moins de 3ans ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique. Nous avons déjà mis à disposition des femmes

victimes de violences des appartements, mais ce foyer sera dédié à des situations d'urgences, telles que je viens de les définir.

Cette unité de vie, sur une occupation totale de 600 mètres carrés permet de conserver la vocation d'hébergement que vous évoquiez, même s'il est à destination spécialisée. Je rappelle que ce choix de l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil exécutif intervenue à l'unanimité, répond parfaitement au diagnostic et aux attentes des associations partenaires qui ont travaillé avec nous sur ce projet. Les travaux sont programmés et prévus pour quatre ans, entre 2022 et 2026.

Vous me questionnez également sur la problématique de l'accès au logement notamment pour les plus précaires sur le secteur d'Aiacciu et de la CAPA. Vous le savez, la question de l'hébergement d'urgence relève plus particulièrement de la compétence de l'Etat mais comme je vous l'écrivais dans ma réponse écrite à votre question de janvier 2019, *« dans le cadre d'une vision globale et stratégique de l'action de chacun des acteurs concernés par la thématique de l'hébergement d'urgence, la Collectivité de Corse intervient et continuera à soutenir les actions dans ce domaine »*.

L'élaboration des plans fera l'objet d'un partenariat entre la Collectivité et l'Etat et conduira donc à une large concertation des acteurs locaux intervenant sur le volet logement et hébergement (associations, institutionnels, organismes sociaux, travailleurs sociaux) sur l'année 2023. Le Conseil exécutif sollicitera notamment l'élaboration d'un plan territorial unique. Le maintien des deux plans apparaît en effet incohérent, la politique publique en cause intéresse et serait mieux servie à l'échelle de la Corse. Un plan unique participerait également à la coordination des acteurs. Je vous rappelle que, hors compétences et sur le fondement de la clause de compétence générale, notre règlement d'aides en matière sociale et médico-sociale et de santé permet un certain nombre d'interventions. J'en rappelle ici quelques-unes : intervenir directement pour soutenir financièrement les travaux de réhabilitation, amélioration et construction des logements visant à lutter contre les exclusions. A titre d'exemple sur Aiacciu, le financement fin 2021 du projet « Paese di legnu », porté par l'association « Fraternité du partage » sur Aiacciu, un lieu de vie ouvert à destination des grands marginaux et qui permet de proposer 20 nouvelles places d'hébergements sur le territoire du grand Aiacciu pour un coût global de l'opération est estimé à 537.000 euros, la Collectivité de Corse est intervenue en co-financement à titre exceptionnel à hauteur de 101000 euros soit près de 20% du financement, le reste étant assuré à 8% par les municipalités, 53% par l'Etat et le solde par l'association. Ce projet a été voté à l'unanimité par cette Assemblée lors de la session du mois de décembre 2021.

Dans le même ordre d'idée, en 2020 nous avons également financé l'extension d'une Maison relais pour les personnes en situation de précarité porté par l'association du Foyer de Furiani (subvention de 150 000 €). Il s'agit de 16 logements de type T2 pour l'extension de la Maison relais de Furiani.

Enfin, il y a dans la réponse écrite qui vous a été faite, l'énumération des différents aides sur le volet de l'hébergement d'urgence, 325 000 euros annuels à

destination des différentes associations œuvrant dans ce domaine, par exemple la FALEP 2A, la Croix Rouge 2A, Fratellanza Bastia.

Sur l'aide alimentaire, 481.000 euros en 2021 là où nous ne donnions que 340.000 euros en 2019, c'est une augmentation significative qui correspond malheureusement à celle de la précarité, des besoins. Nous accroissons notre aide en fonction des demandes des associations et il me semble que de ce côté-là, malgré les difficultés budgétaires et bien que la loi ne nous accorde pour l'instant que peu de compétences en la matière, nous avons une politique volontariste pour montrer que, au-delà des affirmations de principe, la lutte contre la précarité et la pauvreté est une priorité de la Collectivité de Corse.



N° 2022/E2/35

**Question orale déposée par Jean-Martin MONDOLONI
au nom du Groupe « Un Soffiu Novu »**

OBJET : Discussions avec le Gouvernement.

Monsieur le Président,

Lorsqu'a été actée la décision d'organiser un cycle de rencontres entre les élus insulaires et le Gouvernement pour rénover le statut de la Corse, nous vous avons dit d'une part, de ne pas nous arc-bouter sur une échéance courte comme celle initialement prévue pour décembre 2022, et demandé d'autre part, de nous préparer pour nous engager dans ce processus avec un socle minimal de mesures partagées.

Après, chacun sera en mesure de défendre ses positions. Mais le plus petit dénominateur commun doit être identifié, et il ne peut l'être que par le biais d'un travail préalable entre nous, au sein de cette Assemblée et avec les élus représentant l'échelon infra-territorial.

Les échéances présidentielles sont passées. Le nouveau Gouvernement a été installé. Il y a fort à parier que d'ici les législatives, il n'y aura pas de réunion. Nous souhaiterions savoir si vous souhaitez vous inscrire dans cette logique de concertation avec la représentation insulaire dont l'Assemblée est la matrice et si oui, sous quel format et dans quel délai.

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 2 E 3 DI GHJUNGU 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE
2022REUNION DES 2 ET 3 JUIN 2022

2022 / E2/035

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA
QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN-MARTIN MONDOLONI AU
NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : discussions avec le Gouvernement

Monsieur le Conseiller,

Votre question orale s'éloigne de ce qui était écrit, mais rien n'est interdit.

Je vais donc prendre au fil de la plume les différents sous-questions et je vais y répondre de la façon la plus précise possible.

Premièrement, levons tout de suite une ambiguïté ou une interrogation que vous avez formulée : le courrier est effectivement en date du 27 mai, je ne sais pas quand il a été rédigé ni signé par le Ministre. Ce que je peux vous dire c'est qu'il est arrivé hier soir par mail. Dès qu'il est arrivé, tardivement, j'ai demandé qu'il soit communiqué aux présidents de groupes. Je tiens donc à être très clair : il n'y a pas eu de rétention de ce courrier pendant 5 jours de la part du Conseil exécutif.

Deuxièmement, vous demandez la communication d'enquêtes évoquée par la Présidente de l'Assemblée de Corse. Je pense qu'elle le fera, chacun est libre dans le cadre d'interventions publiques de faire référence à des travaux, y compris des travaux qui n'ont pas été produits dans le cadre de l'Assemblée de Corse. Je pense que ces éléments seront versés au pot commun.

Ce que je voudrais vous dire, sans trop vous taquiner, c'est que par exemple, si vous aviez répondu favorablement à notre invitation de venir accueillir le Lehendakari, Président du gouvernement basque, vous l'auriez entendu nous expliquer comment un statut d'autonomie en place depuis 43 ans a permis de répondre de façon très concrète, très opérationnelle aux aspirations non seulement politiques mais aussi économiques et sociales d'une communauté. Il nous a notamment expliqué que l'autonomie s'est traduite par une augmentation du niveau de vie, du PIB (30% supérieur à la moyenne espagnole), mais également par la conclusion de dispositifs de péréquation et de solidarité sociale qui permettent par exemple d'avoir le taux d'échec scolaire le plus bas d'Europe, un taux de chômage qui, malgré la crise industrielle, a beaucoup baissé et que tous les indicateurs sont, sinon au vert, extrêmement favorables face à un statut d'autonomie maîtrisé. Même si la situation n'est pas parfaite là-bas non plus, elle ne l'est jamais. Il nous a également rappelé qu'au-delà des difficultés politiques à sortir définitivement d'une logique de conflits avec sa part de drames et d'attentes, comme la situation des prisonniers politiques basques, vous auriez pu entendre que dans une région d'Europe il y a un peuple, reconnu par une Constitution, qui bénéficie d'un statut d'autonomie et qui prélève 100% de la ressource fiscale pour en reverser 6% à l'Etat Espagnol.

Seulement, aucun élu de votre groupe n'était présent et je ne peux pas ne pas penser que c'était un choix politique. Le même choix qui vous conduit à quitter l'hémicycle lorsque nous exprimons notre solidarité aux indépendantistes et citoyens catalans espionnés par un logiciel. La position de l'Assemblée de Corse prise en votre absence et qui, me semble-t-il, l'honore, a contribué à ce que le chef du gouvernement espagnol lance une réforme des services de renseignement, limoge leur directrice et dise que dans une démocratie ce qu'il s'est passé était inconcevable. Seulement, vous aviez décidé de ne pas être là, dont acte.

Sur la Conférence sociale, la critique que vous formulez aujourd'hui me permet de vous dire que vous y étiez invité, et là aussi, vous avez décidé de ne pas venir. Je le regrette mais cela ne me conduira pas à ne plus vous inviter. J'espère que vous viendrez parce que c'est un endroit où nous allons discuter sans être d'accord sur tout. Mais je pense que nous pourrons être d'accord au moins sur la nécessité absolue de dire, premièrement, que la discussion à vocation historique qui va s'ouvrir doit nécessairement inclure un volet économique et social. Il y a eu unanimité là-dessus, et ensuite nous ferons tous des propositions.

Troisième et dernier point, ne me faites pas de procès d'intention surtout, mal dirigé et infondé. Depuis le premier contact avec le Ministre Darmanin, je lui ai dit comme j'ai dit publiquement que le processus devait impliquer l'ensemble des élus de cette Assemblée. Impliquer tous les nationalistes, de la majorité et de l'opposition, mais au-delà, l'ensemble des élus de cette Assemblée. Encore au-delà, l'ensemble des forces politiques et forces vives, parce que si nous voulons donner à ce processus sa véritable symbolique, il faut que nous inventions une méthode qui permettent à tout un chacun de contribuer. C'est avec cet état d'esprit que nous continuerons à vous proposer de travailler ensemble.

Je réponds donc directement, nous avons enfin eu la confirmation d'un rendez-vous que nous attendons. Depuis la conversation téléphonique que j'ai eue avec le Ministre Darmanin à la veille du deuxième tour des présidentielles et qui est restée en l'état d'une proposition de rencontre sous réserve de l'élection du Président de la République, je n'ai plus eu aucun contact direct avec lui. Je n'en tire pas de conséquences particulières, mais je vous fais part de cet élément. Il y a eu une période compliquée pour le gouvernement qui l'est certainement encore maintenant. Il y a l'attente d'élections législatives. Je partage le principe selon lequel cette conjoncture devait nous pousser à maintenir le principe de la première rencontre. D'abord pour envoyer le message que la volonté reste partagée d'un processus à vocation historique et ensuite parce que cette première rencontre a vocation à définir la méthode, acter le calendrier et nous permettre de nouer les fils du dialogue. Cette rencontre doit avoir lieu fin juin. Il y a deux rendez-vous : celui qui nous concerne directement en proposant à la Présidente de l'Assemblée de réunir les présidents de groupes et que nous discutons ensemble de la façon dont nous entrevoyons la composition de la délégation et l'ordre du jour de cette première réunion.

Sur le fond, je souhaite que nous allions ensemble ; chaque fois que cela est possible, nous rechercherons des voies de convergence. Mais, et vous le savez aussi, nous avons des points de désaccord. Peut-être seront ils réduits par nos discussions. Nous avons les idées claires sur ce qu'est un statut d'autonomie, de plein droit et de plein exercice. Notre objectif est prioritairement de faire converger l'ensemble des nationalistes, parce que je considère que c'est notre mission historique. Mais bien au-delà, nous souhaitons construire un socle politique avec l'ensemble des forces politiques de l'île et des Corses. Cela commence par les réunions que nous allons faire en vue de celle prévue à Paris. Puis le deuxième rendez-vous, la Conférence sociale et j'y insiste, doit inclure un volet économique et social, selon une méthode à définir, pour étudier comment impliquer les forces vives, la jeunesse qui a contribué par son implication à ce que ce processus puisse aboutir.

La solution doit être politique, institutionnelle, symbolique, inclure la question des prisonniers politiques, elle doit être économique, sociale, culturelle, linguistique. Rien ne doit être laissé de côté.

Sur le volet économique et social, il va y avoir une loi sur le pouvoir d'achat dans laquelle la Corse et les corses ont un différentiel injuste : nous devons travailler en concertation avec les syndicats et les forces sociales de manière que, à l'occasion du vote de cette loi, et sur le fondement du droit à la différenciation, il y ait des dispositions tenant compte des particularités de la Corse et nous avons commencé à travailler là dessus. Je parle par exemple du prix de l'essence, des prix de consommation courante, de l'emploi, de la prime de transport ou encore de l'aide à la jeunesse.

Je vous remercie.



N° 2022/E2/33

**Question orale déposée par Véronique PIETRI
au nom du Groupe « Core in Fronte »**

UGHJETTU : Esercizi militari in Sardegna.

L'armata taliana, incù 7 paesi, 4000 personi, bateddi, suttumarini, alicottari è avviò) membri di l'Urganizzazioni di u Trattatu Nordu Atlanticu, hà urganizatu à u mesi di maghju un eserciziu d'impurtanza militari in Sardegna vicina.

Nimu un pò dubbità chì l'impurtanza d'iss'uperazioni hè in rilazioni incù u cunflittu armatu chì à i cunfini di l'Europa upponi a Ripubblica Parlimentaria d'Ukraina è a Federazioni di a Russia.

Ugnunu, incù a so analisi parsunali, s'hè prununciatu nant'à ssu gravissimu cunflittu à impurtantissimi cunsequenzi par u Mondu, par l'Europa è par u Meditarraniu.

Par contu nosciu :

Tinindu contu di a vicinanza trà Corsica è Sardegna ;

Tinindu contu chì a Corsica dinò t'ha basi militari francesi ancu di leia incù l'OTAN com'è quidda di A Sulinzara ;

Tinindu contu chì a Sardegna è a Corsica so tarri storichi chì portani populi e Nazioni chì ùn sò ricunisciuti ;

Tinindu contu, ancu si un 'emu u puteri, di u nosciu drittu à a parola pà ricusà chì i nosci paesi un s'ghini utilizzati pà uperazioni militari stranieri chi un hani nunda à veda incu i nosci intaressi paisani ;

Tinindu contu chì a Cullettività di Corsica hè naturalmenti membru di u Cunsigliu permanenti Corsu Sardu missu in ballu in u 2016 ;

Tinindu contu chì in i travaddi fatti da ssu cunsigliu c'hè a tematica pricisa di "difesa di l'intarressi cumuni di i dui isuli di pettu à l'Unioni Europea".

U Meditaraniu hè un locu di storia, di cultura, di sviluppu e di filusifia umana. U Meditarraniu t'hà bisognu di ricuniscenza e di paci. I sardi è i corsi devini parlà insembru è à alta voci.

Vi dumandemu si vo seti d'accunsentu par riuni ssu cunsigliu corsu-sardu, I pruvucà riunioni nant'à stu sughjettu, è piddà una pusizioni cumuna par u ricusu di a guerra, u ricusu di l'usu di i nosci isuli com'è basi militari è ramintà i dritti dami scedda da par noi u nosciu avvena ?

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 2 E 3 DI GHJUNGU 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 2 ET 3 JUIN 2022

2022 / E2/033

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA
QUESTION DEPOSEE PAR MADAME VERONIQUE PIETRI AU NOM DU
GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : esercizi militari in Sardegna

Signora Consigliera,

Ci hè l'affare di malore ch'ellu ci'hè statu da u 3 à u 27 di maghju scorsu, è di modu più glubale, ci hè a visioni di u Mediterraniu, di a pace e di i nostri rilazioni incù a Sardegna. Nant'à u primu puntu, vogliu ramintà chì ind'è u quadru di l'uperazioni detta « mare aperto » ci sò stati manovre qu'anu accoltu 4.000 suldati è più di 65 nave sottomarini, aviò, elicoteri di 7 paesi di l'OTAN. Un hè micca a prima volta ch'elli ci sò issu generu d'intervenzioni mà quist'annu hà pigliatu una dimenziona particolare sopr'à più incù a guerra in Ukraina ch'hà pussutu fà pinsà ch'ellu ci era una spesa di preparazioni d'una uffensiva da partesi di l'OTAN. E pò ci hè a tempu ufattu, è n'aghju parlatu incù l'autorità è u governu sardu, chi nant'à 100 lochi riservati, ci n'hè 60 in Sardegna è considerenu chi n'hè qualcosa di inghjustu.

Issu generu d'uperazioni cunduce à ramintà chì a Sardegna è a Corsica anu un impurtanza strategica maiò in u quadru di u Mediterraniu.

Une fois que nous avons dit cela, je pense qu'il faut aussi rappeler que les questions de défense nationale, française, italienne ou européenne, sont au cœur de la compétence étatique ou interétatique. Il est donc extrêmement difficile, alors même

que nous n'arrivons pas ou trop peu, à faire prendre en considération nos intérêts dans des domaines qui relèvent directement de notre compétence, il est très difficile d'influer dans ce cadre-là. Cela n'empêche pas de prendre des positions de principe.

Vous le savez et nous en avons déjà parlé dans cet hémicycle, que nous considérons que dans le cadre des discussions globales prévues avec le Gouvernement et l'Etat, il doit y avoir une analyse fine de ce que chaque partie, l'Etat d'un côté et la Corse, de l'autre, a retiré ou continue de retirer de la situation actuelle. Dans ce cadre-là, la base aérienne de Sulinzara, porte-avion géographique en Méditerranée, aussi bien pour l'armée française qu'éventuellement pour les forces de l'OTAN, n'est à mon avis pas valorisée à hauteur de ce qu'elle devrait être. Très clairement je pense que la Corse et les communes environnantes devraient retirer des bénéfices directs bien plus importants de l'implantation actuelle et éventuellement à venir, de cette base. De la même façon, alors qu'auparavant il était accordé de façon quasi automatique les autorisations sur les exercices militaires, je veille en coordination avec les services de la Collectivité de Corse à avoir un regard précis sur ce qu'il m'est demandé d'autoriser. Les autorisations ne sont pas systématiques.

Au-delà de l'aspect militaire, la question que vous posez a trait à la relance de la coopération corso-sarde. Cela a été le premier acte de notre politique à l'extérieur de l'île. En janvier 2016, notre premier voyage s'est fait en Sardaigne, pour renouer des liens avec elle. On le dit souvent, la Corse et la Sardaigne sont des îles jumelles, les peuples corse et sarde sont deux peuples frères, à 11km de distance avec une proximité historique et géographique immense, or ces deux îles se sont historiquement tourné le dos et c'est aussi une conséquence de ce que notre regard s'est tourné vers le Nord dans le cadre de la relation qui s'est construite avec la France. Nous avons donc milité et nous sommes engagés pour que la coopération entre la Corse et la Sardaigne renaisse, et qu'elle se développe. Malgré notre volonté constante, nous avons aussi été soumis à des aléas : des alternances en Sardaigne et peut-être que la continuité dans cette volonté corso-sarde qui existe, a connu des ruptures. Puis, deux années de COVID nous ont conduits à suspendre nos activités extérieures.

Votre question tend à relancer le Parlement corso-sarde, dont la compétence relève de l'Assemblée, la Présidente m'en avait parlé il y a quelques semaines à la faveur du recul de la pandémie et j'ai moi-même eu l'occasion de m'en entretenir avec le Président de l'exécutif sarde Solinas, donc oui, il y a une volonté.

Je ne pense pas qu'aborder la relance de la coopération corso-sarde à travers le prisme de la défense et des manœuvres militaires soit le meilleur moyen de le faire. Je pense qu'il est préférable de repartir de ce qui est notre cœur de compétences, à savoir la coopération économique, culturelle et linguistique, pour ensuite aborder des problèmes qui sont des problèmes extrêmement pointus mais nous partageons la philosophie globale, la volonté de relancer la coopération corso-sarde. Je suis donc tout à fait favorable à ce que, dans le cadre des discussions que nous allons aborder nous incluions le volet des exercices militaires qui sont menés soit par nos Etats respectifs de rattachement, soit par l'OTAN.

Vi ringraziu.



**2^{DA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
I 2 È 3 DI GHJUGNU DI U 2022**

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

—

MOTION NOUVELLE

- N° 2022/E2/011 déposée par le groupe « Core in Fronte » : Processus de fin de conflits avec l'Etat français.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

2^{DA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
I 2 È 3 DI GHJUGNU DI U 2022

N^U 2022/E2/011

MUZIONE CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU

- **DIPUSITATA DA** : U GRUPPU “CORE IN FRONTE”
- **UGHJETTU** : ANDAMENTU DI RISULUZIONE DI I CUNFLITTI CÙ U STATU FRANCESE

CONSIDERANT la responsabilité engagée de l'Etat français dans l'assassinat d'Yvan COLONNA,

CONSIDERANT la responsabilité de l'Etat français et de sa justice dans le refus de l'aménagement de peine de Pierre ALESSANDRI,

CONSIDERANT la responsabilité de l'Etat français et de sa justice dans le refus de semi-liberté d'Alain FERRANDI,

CONSIDERANT la responsabilité de l'Etat français de sa police et de sa justice dans la rafle organisée récemment contre des jeunes agriculteurs corses,

CONSIDERANT la responsabilité de l'Etat français de sa police et de sa justice dans les rafles organisées contre des jeunes corses depuis quelques jours,

CONSIDERANT la responsabilité de l'Etat français dans le nouveau report du cycle de réunions prévu sur l'avenir institutionnel de la Corse,

CONSIDERANT les données de la question nationale corse comme historiques et politiques,

CONSIDERANT le principe de dialogue récemment acté comme une initiative à minima, eu égard les évolutions politiques et institutionnelles que la Corse a connu,

CONSIDERANT le principe de solution politique, de réparation historique et de négociations comme la résolution la plus pertinente et nécessaire,

CONSIDERANT que la Corse n'a pas à être l'otage du calendrier électoral français,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE solennellement que la question nationale corse soit actée au plus haut niveau de l'Etat français, avec un véritable principe de pourparlers politiques en vue d'un processus de fin de conflits, selon une logique de feuille de route évolutive et évaluative.

* * * *

ADOPTÉE ainsi amendée :
(Délibération N° 22/084 AC du 3 Juin 2022)

« **CONSIDERANT** la responsabilité engagée de l'Etat français dans l'assassinat d'Yvan COLONNA,

CONSIDERANT la responsabilité de l'Etat français et de sa justice dans le refus de l'aménagement de peine de Pierre ALESSANDRI,

CONSIDERANT la responsabilité de l'Etat français et de sa justice dans le refus de semi-liberté d'Alain FERRANDI,

CONSIDERANT la responsabilité de l'Etat français de sa police et de sa justice dans la rafle organisée récemment contre des jeunes agriculteurs corses,

CONSIDERANT la responsabilité de l'Etat français de sa police et de sa justice dans les rafles organisées contre des jeunes corses depuis quelques jours,

CONSIDERANT la responsabilité de l'Etat français dans le nouveau report du cycle de réunions prévu sur l'avenir institutionnel de la Corse,

CONSIDERANT les données de la question nationale corse comme historiques et politiques,

CONSIDERANT le principe de dialogue récemment acté comme une initiative à minima, eu égard les évolutions politiques et institutionnelles que la Corse a connu,

CONSIDERANT le principe de solution politique, de réparation historique et de négociations comme la résolution la plus pertinente et nécessaire,

CONSIDERANT que la Corse n'a pas à être l'otage du calendrier électoral français,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE solennellement que la question nationale corse soit actée au plus haut niveau de l'Etat français, avec un véritable principe de pourparlers politiques en vue d'un processus de fin de conflits, selon une logique de feuille de route évolutive et évaluative.

ACTE la tenue de séances publiques plénières de l'Assemblée de Corse consacrées spécifiquement à la restitution et au suivi du processus de négociation politique à vocation historique acté avec l'Etat. »